



Sommaire

HOMMAGE À CHRISTIANE ROCHEFORT	1
ANNONCES	3
COMPTES RENDUS DU C.A.	5
ENSEIGNEMENTS	9
COLLOQUES ET RENCONTRES	21
Comptes rendus	21
Colloques	36
RÉSEAUX	43
PUBLICATIONS ET SOUTENANCES DES MEMBRES DE L'ANEF	47
APPELS À CONTRIBUTIONS	49
LIVRES	51
Comptes rendus	51
Parutions	57
REVUES	71
MANIFESTES	77
BULLETINS DE COMMANDE	91
STATUTS	93
ADHÉSION, ABONNEMENT	95



hommage

Christiane Rochefort

Pour évoquer le souvenir de Christiane qui, en dépit de l'anonymat, a donné au mouvement des femmes un style qui n'appartient qu'à elle, il y a « la complainte » que nous chantions :

« Approchez, gens de la ville, écoutez ce conte de fées, il était une fois une fille, pleine de bonne volonté, elle arriva dans la vie, sans savoir c'qui l'attendait. Une femme c'est fait pour souffrir ! »

Suivait une somme d'abominations avant la chute finale :

« La morale de ces stances, c'est qu'c'est pas la solution, elle a manqué de patience, elle a manqué d'information, elle aurait mieux fait d'attendre le mouvement d'libération ; personne n'est fait pour souffrir ! »

Il y a, parmi bien d'autres, ce tract de 1970 ou 1971 :

« Monsieur le Président nous demande de lui fabriquer des enfants. Nous sommes ravies de constater que nous sommes indispensables à l'économie, et puisque cette production dépend de nous, nous allons réfléchir, nous concerter sur le point de savoir si nous sommes disposées à fournir à l'Etat, dans les conditions qu'il nous fait — à bas prix et à grandes peines de lessives, de fatigues et de soins, de travail à temps complet, de solitude — la livraison sollicitée de futurs consommateurs dont le grand commerce a besoin. »

Il y a aussi son analyse précoce des « mécanismes de dégénérescence » auxquels le mouvement des femmes allait se laisser prendre :

« ... On est à un premier palier. Les paliers sont des endroits dangereux. On peut s'y endormir. L'attention peut s'y relâcher.

— Là il se fait un glissement insidieux, de : être des femmes en mouvement (marche) pour se libérer à : être « dans » le mouvement de libération « des » femmes. Glissement sémantique sur le « dans », où le « mouvement » devient un contenant, en-dehors, une entité. Lui, le mouvement.

On peut voir « le mouvement » signifie maintenant un être fixe. Il est au bord de la majuscule. Attention ! il va la prendre. Il suffit d'un moment d'oubli.

— MLF. Ça y est, il l'a prise. Comment ? On ne sait pas. L'affaire n'a pas été discutée (ça n'aurait pas passé). Maintenant chaque fille à part dit qu'elle était contre et qu'elle n'aime pas ça. Ça s'est fait. Sans qu'on s'en aperçoive. On ne sait pas qui a commencé.

(...) C'est avec des trucs comme ça que les mouvements authentiques se laissent posséder... » (Le Torchon brûle, n° 2, « Le MLF contre le mouvement de libération des femmes », 1971).

Christiane fait partie de notre histoire.

Françoise Picq



*L'Assemblée générale annuelle
de l'ANEF*

aura lieu **vendredi 12 juin 18 h 30**
au Centre protestant – 34, rue de Vaugirard 75006 Paris.

Il sera procédé à l'élection du Conseil d'administration.
Les modalités seront précisées par courrier ultérieurement.

*La journée annuelle
de l'ANEF*

aura pour thème :

*Lien sexuel, lien social
sexualités et reconnaissance juridique*

le samedi 13 juin de 9 heures 17 heures
à Reid Hall – 2, rue de Chevreuse 75006 Paris

L'adresse électronique de l'ANEF

L'ANEF dispose maintenant d'une adresse électronique à laquelle on peut envoyer demandes, remarques, commentaires, contribution pour le Bulletin, etc. :

anef@cict.fr

Envoyez à cette adresse votre propre adresse électronique si vous voulez des informations plus rapidement que sur le Bulletin.



Comptes rendus du C.A.

Compte rendu du C.A. de l'ANEF du 5 décembre 1997

Présentes : Nicole Décuré, Françoise Duroux, Michèle Ferrand, Irène Foyentin, Nicky Le Feuvre, Brigitte Lhomond, Françoise Picq, Hélène Rouch, Marie-Claire Rouyer.

Excusées : Annik Houel, Dominique Fougeyrollas.

Ordre du jour

1. TABLE RONDE SUR LES ÉTUDES FÉMINISTES

Derniers points d'organisation de la Table ronde sur les études féministes du 6 décembre 1997 à Reid Hall. Voir le compte rendu de Françoise Duroux, Erika Flauhault et Nicky Le Feuvre dans ce Bulletin.

2. L'ANEF SUR INTERNET

Le C.A. confirme la participation de l'ANEF au projet de Web fédérateur sur les femmes (RIFIFI), géré par l'Association des Pénélopes. Il s'agit maintenant de penser aux modalités de création d'une page Web présentant l'ANEF et ses diverses activités (format

standard sur le site du Web fédérateur ?). Nicky doit se renseigner sur les conditions d'adhésion à l'Association et sur les questions techniques auprès des Pénélopes.

3. LISTE DE DISCUSSION ANEF SUR E-MAIL

Par la même occasion, le C.A. propose la mise en place d'une liste de discussion ANEF sur e-mail. Cette liste servira à la transmission d'informations diverses (pétitions à signer, annonces de séminaires, colloques, appels à contribution, etc.), qui ne rentrent pas dans les délais d'édition du Bulletin. L'objectif consiste à faciliter la communication dans les deux sens entre l'ANEF et ses adhérentes. Voir l'appel dans ce Bulletin pour l'envoi des adresses électroniques au secrétariat de l'ANEF.

4. NOUVELLE PLAQUETTE POUR L'ANEF

Edition d'une nouvelle plaquette de présentation de l'ANEF. Les membres du C.A. ont apporté les dernières modifications à la maquette proposée par Nicole. Avant le tirage, Hélène est chargée de préparer une feuille volante à insérer dans chaque plaquette, avec la liste complète des ouvrages édités chez l'Harmattan dans la collection « La bibliothèque du féminisme », ainsi que ceux parus aux Editions Côté-Femmes, avec bon de commande.

5. RENOUVELLEMENT DU C.A.

Il aura lieu en juin 1998. Voir l'appel à candidatures dans le Bulletin n° 25.

6. BROCHURE « JOURNÉE DE L'ANEF 1997 »

Edition de la brochure de la journée de l'ANEF de 1997. Irène prépare le manuscrit, qui est en bonne voie.

7. COLLECTIF DROITS DES FEMMES

Françoise Picq participe à l'édition des Actes des Assises nationales du collectif, qui devraient paraître au début de l'année 1998. Pour des raisons de surcharge de travail, elle confirme son

intention de se retirer du secrétariat du collectif. Françoise et Hélène continueront de participer à tour de rôle aux réunions du collectif à Paris.

8. EUROPE

Le financement du réseau thématique ATHENA n'ayant pas reçu le soutien de la Commission européenne en 1997, les établissements partenaires de AOIFE poursuivent la préparation d'une nouvelle candidature pour l'année 1998. Un groupe de travail d'ATHENA se réunira à l'Université de Grenade (Espagne), fin janvier 1998.

9. INVITATIONS À UN COLLOQUE

L'ANEF a reçu une invitation à participer au colloque « Les femmes dans les sciences en France et en Allemagne », qui doit se tenir à l'Université de la Sarre, le vendredi 5 juin 1998. Françoise Duroux est pressentie pour y représenter l'ANEF.

10. JOURNÉE DE L'ANEF 1998

Le C.A. n'a pas encore décidé du thème de cette journée. Plusieurs voix en faveur d'une journée sur « les violences » se sont exprimées.

11. PROCHAIN C.A.

Il est fixé au samedi 28 février 1998, à partir de 10 heures, chez Michèle Ferrand.

Nicky Le Feuvre

Relevé de décisions du C.A. du 28 février 1998

Présentes : Nicole Décuré, Françoise Duroux, Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Annik Houel, Nicky Le Feuvre, Françoise Picq.

1. Nicky a présenté le compte rendu du colloque « Parité » organisé par l'équipe Simone et l'Université de Toulouse-Le Mirail, les 6 et 7 février 1998 à Toulouse.

2. Le C.A. se réjouit de la nomination de Françoise Gaspard (adhérente de l'ANEF) comme représentante de la France à la commission de la condition de la femme de l'ONU.

3. Université : La commission « université » a été reçue par Geneviève Fraisse et Madame Gueraçague à propos de nos revendications. A cette occasion a été évoquée la demande de poste de maître de conférences d'études féministes pour Lyon II pour lequel elles nous ont assuré de leur soutien. Affaire à suivre, car pour l'instant il n'y a aucune nouvelle.

4. A l'occasion du 8 mars, un certain nombre de nos adhérentes ont été invitées à participer à des manifestations médiatiques : Monique Dental, Florence Montreynaud, Patricia Mercader, Annik Houel, Françoise Picq sur France Culture, Dominique Fougeyrollas à la FNAC.

5. Journée ANEF 1998 : la date retenue est le 13 juin. Le thème de la journée est « Lien sexuel, lien social ». L'assemblée générale aura lieu le même jour en fin d'après-midi.



6.12.1997

*Compte rendu de la 3^e Table ronde
de la commission Université de l'ANEF*

▲ Françoise Picq présente le programme de l'après-midi, placé sous le signe de cinq questions :

1/ Faut-il faire des « études féministes » ?

2/ Faut-il les déclarer ou les camoufler ?

3/ Quels diplômes privilégier : DEA, DESS, IUFM ?

4/ Faut-il demander des postes fléchés, A et B, ou bien rester dans les disciplines ?

5/ Faut-il — en suivant les recommandations européennes — demander des enseignements obligatoires sur la question des femmes dans tous les cursus disciplinaires à partir du DEUG ?

▲ Monique Dental (chargée de mission au Service du droit des femmes) révèle ensuite les arcanes de la structure institutionnelle dans laquelle elle travaille : le « service du droit des femmes » est depuis 1986 rattaché par décret à ce qui s'appelle aujourd'hui « ministère de l'Emploi et de la Solidarité ». Il comprend huit bureaux :

1/ Emploi, enseignement

2/ Droits propres :

- contraception, avortement
- immigration
- prostitution
- droits des femmes de commerçants

3/ International

4/ Europe (noter l'importance des orientations de la Conférence de Pékin et des recommandations européennes pour étayer nos revendications.)

5/ Culture, communication (préparation du 8-Mars)

6/ Coordination avec les déléguées régionales et les chargées de mission départementales

7/ Comptabilité

8/ Etudes et statistiques (égalité professionnelle, information sexuelle, observatoire de la parité). Il s'agit d'un bureau récemment créé en vue d'une politique d'études qui n'existait pas en 1993.

▲ La mission " Etudes " :

Les politiques spécifiques exigent des données sans cesse réactualisées en fonction de la réalité de la situation des femmes et des rapports hommes/femmes. Il importe que les études ne restent pas dans les tiroirs et soient valorisées, c'est-à-dire exploitées en fonction des priorités.

Le travail de la mission commence avec l'état des lieux des études déjà effectuées, peu ou pas exploitées. Il se poursuit avec la diffusion des appels d'offre aux prestataires potentiels, aussi large que possible.

Les orientations de la recherche pour 1998 sont :

1/ Egalité professionnelle.

2/ Prévention : priorité à la question de la prostitution qui fait l'objet d'un débat européen à partir des positions de l'Europe du Nord (professionnalisation et ce qui peut s'ensuivre).

3/ Prise de décision : éducation, vie publique (en liaison avec les recommandations européennes).

▲ Rebecca Rogers, enseignante à Strasbourg, fait le point sur l'enseignement de « l'histoire des femmes » (qui ne représente évidemment qu'une petite partie des enseignements sur la question des femmes, comme le fait remarquer Michèle Riot-Sarcey).

Ces enseignements se situent à différents niveaux : licence, maîtrise, DEA. Mais on peut constater que 80 universités en France n'ont pas encore été atteintes par ce virus. La visibilité qui ferait reconnaître l'existence des enseignements et des enseignant-e-s semble plus difficile que dans les institutions de recherche. Pourquoi ?

L'intervention de Rebecca suscite quelques débats, notamment sur la question des études et enseignements « féministes » :

- « L'histoire des femmes » est-elle synonyme d'histoire « féministe » ?
- Comment définir le « féminisme » ? : « Cette théorie ridicule qui considère les femmes comme des êtres humains » ou encore : « Je ne sais pas ce qu'est le féminisme, ce que je sais c'est que l'on me traite de féministe chaque fois que mon comportement ne permet pas de me confondre avec un paillason. » (R. West) (Affaire à suivre.)

▲ Sylvette Denèfle rend compte de son expérience à Nantes, où n'existait aucun enseignement sur les rapports de sexe. Le renforcement de sa position institutionnelle lui a permis de créer un groupe de recherche sur ce sujet. Stratégie : un groupe non mixte qui a eu un effet de provocation et de clarification d'un rapport de forces.

Résultat :

- l'existence d'un groupe soudé face aux réactions des hommes — et des femmes — qui ne se sentent pas partie prenante ;

- un module de sociologie ouvert à tous en DEUG, qui a suscité plus de 200 inscriptions ;
- un projet de DEA.

Le groupe de recherche a servi de base d'appui pour promouvoir des enseignements.

En outre, Sylvette — fan et pro d'informatique — a créé deux sites sur lesquels nous sommes toutes invitées :

- un site bibliographique sur la question des femmes, né dans les bibliothèques des universités nantaises. Nous y pouvons y joindre nos ressources ;
- un répertoire des thèses, DEA et maîtrises sur le même sujet. On peut joindre les disquettes des textes. Cela constituerait un trésor.

▲ Nicky Le Feuvre présente enfin le bilan de la matinée pour en extraire les questions vives et les propositions, selon huit thèmes :

1/ Difficulté de la négociation entre visibilité et déclaration des études féministes (qui prennent le risque plus ou moins grand de marginalisation) et volonté d'intégration, politique d'entrisme dans les cursus (qui courent le risque d'invisibilité).

2/ La pluridisciplinarité et la résistance spécifique du système français. Question qui a suscité une vive discussion. (Voir plus loin).

3/ A quel niveau des cursus introduire la dimension sexuée des savoirs ? (Voir « propositions »).

4/ Absence de plus en plus cruelle de « féministes » de rang A. Les départs à la retraite ne sont pas compensés.

Il y aurait beaucoup à dire là-dessus : nos mandarines protectrices avaient fait leur devoir universitaire avant d'être féministes. Aujourd'hui, les nécessités de carrière font céder les plus convaincues, qui finissent par rejoindre leurs disciplines. Mécanisme présent à tous niveaux, si l'on en croit le témoignage d'une étudiante de Toulouse : la « professionnalisation » implique le retour au bercail.

5/ Il importe d'articuler les manifestations scientifiques et les politiques universitaires : les colloques internationaux favorisent la visibilité des études féministes, appuyées par des financements européens.

6/ Les interventions de la matinée soulignent le lien entre enseignement et militantisme : ce qu'un certain savoir apporte au militantisme, à la fois d'argumentation et de distance, et réciproquement comment la réflexion peut amener au militantisme.

7/ Communication : Mesurer l'importance des réseaux régionaux, nationaux et internationaux. Prendre l'exemple nantais mais aussi l'intérêt d'une présence sur le WEB.

8/ Enfin, l'initiative toulousaine d'une association d'élèves (du DESS) souligne l'importance du soutien aux étudiant-e-s en quête d'insertion et simultanément de la légitimation de leur formation un peu particulière.

La discussion a porté principalement sur deux points :

LA PLURIDISCIPLINARITÉ

▲ Michèle Ferrand soutient une position réaliste, en accord avec les témoignages de Toulouse : dans l'état de la situation, il est préférable de privilégier les stratégies de débouchés et de carrières qui exigent la soumission aux disciplines. La pluridisciplinarité risque de couler les études féministes à l'intérieur des disciplines.

▲ Françoise Duroux souligne le caractère fondamentalement interdisciplinaire des recherches et enseignements sur la question des femmes.

▲ Nicole Mosconi donne l'exemple des sciences de l'éducation, ou des cursus de communication pour montrer que la pluridisciplinarité n'est pas « ingérable », même si elle est désagréable aux disciplines « nobles ».

▲ Armelle Chopart fait état de son expérience à Saint-Quentin-en-Yvelines : dans cette université récente et qui ne souffre pas

encore des inerties, la circulation s'opère entre droit, sciences politiques et histoire.

L'habilitation d'un Centre de politique comparée incluant des études sur les femmes semble rendre superflue et même inopportune la création d'un diplôme spécifique d'« études féministes ».

Nous sommes donc à un carrefour difficile entre reconnaissance institutionnelle des individu-e-s et reconnaissance d'une problématique difficile à avaler par les institutions (difficulté qu'attestait le refus en 1985 de créer une section du CNU pour attribuer des qualifications dans cette discipline tératologique qu'auraient été des « Etudes féministes »).

DES PROPOSITIONS STRATÉGIQUES

▲ Faire reconnaître la dimension sexuée comme partie intégrante du savoir à tous les niveaux du cursus : l'introduire en philosophie, en économie, en histoire, en instruction civique au niveau du secondaire et des IUFM. Travailler sur les maquettes de DEUG et de licence et exiger des enseignements obligatoires.

▲ Participer à la révision des manuels scolaires dont le sexisme persistant a été souligné par un rapport de la Commission du Sénat dans le cadre de la préparation à la Conférence de Pékin. (Cf. Documentation française et recommandations européennes).

▲ Promouvoir les études féministes auprès des universités par des manifestations scientifiques attestant de l'intérêt et des compétences internationales en la matière.

▲ Assumer des fonctions dans les instances de décision des universités : être présentes

- dans les relations internationales
- dans les commissions de spécialistes
- au CNU (conseils avisés de Nicky Le Feuvre : courage !)

▲ Actualiser un annuaire qui permette aux étudiant-e-s de savoir où elles-ils peuvent trouver des personnes pour diriger leurs recherches à tous les niveaux, du DEUG à la thèse.

▲ S'appuyer sur les recommandations européennes qui précèdent les habitudes françaises.

Informations :

1/ Il existe à l'heure actuelle cinq postes fléchés « études féministes ». Pour en obtenir d'autres, il convient non seulement de travailler de haut en bas, ce à quoi s'emploie l'ANEF par des contacts avec le ministère, mais aussi et surtout de bas en haut : travailler au corps nos universités respectives, nos conseils scientifiques.

2/ Le projet de programme pluriformation regroupant plusieurs universités d'Ile-de-France sur les études féministes semble avoir été accepté. Paris VII, Paris VIII, Paris IX, Paris X, Paris XII, Gedisst, EHESS, Columbia University in Paris en sont partie prenante.

3/ L'université de Saint-Quentin-en-Yvelines est actuellement le lieu d'initiatives stimulantes :

- Armelle Chopart y a créé un lieu pluridisciplinaire (droit, sciences politiques, histoire) où il est possible de poursuivre un travail de thèse.
- Colloque le 5 juin 1998 dans le cadre du séminaire d'histoire naturelle « Représentation des femmes de pouvoir ».

4/ A Lyon II, projet de mise en place d'un DEA pluridisciplinaire avec tronc commun et options spécialisées sur le thème « Représentations du masculin et du féminin ».

5/ A Toulouse :

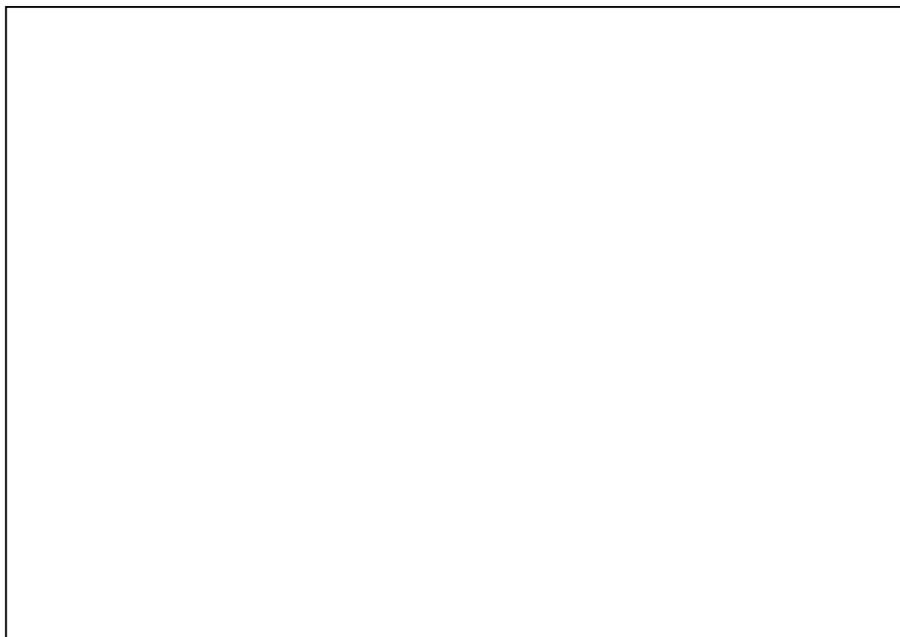
- Mise en place d'un projet européen.
- Organisation les 6 et 7 février 1998 d'un colloque : « La parité, enjeux et mise en œuvre ».

6/ A Paris VIII :

- Perspective de deux postes de rang A : l'un en littérature pour études féminines ; l'autre en histoire avec la mention « histoire des femmes ».
- Projet de colloque achevant le séminaire pluridisciplinaire « Privé / Public ».

Françoise Duroux et Erika Flahault

Photos Nicole Décuré



Paris, 6 décembre 1997.

Etudes féministes en France : elles témoignent

Norah Lounas

ETUDIANTE EN DOCTORAT ETUDES FÉMININES, PARIS VIII.
DIPLÔMÉE DEA ETUDES FÉMININES EN 1997.

Paris, le 12 mars 1998.

J'avoue. C'est par hasard que j'ai découvert le DEA Etudes féminines de l'université de Paris VII.

Sortie de l'université de Lille I avec une maîtrise de sociologie comme bagage, j'avais envie de changer de sujet. Mon nouveau thème de recherche, « Abstinence sexuelle et Sida » enthousiasmait peu mes professeurs, il me fallait aussi changer d'air... C'est ainsi que j'ai découvert ce département que je croyais uniquement consacré aux questions féminines, et cela me convenait.

Quelques personnes trouvèrent ce nouvel air réducteur : féminine ? féministe ? Et l'homme dans tout ça ??

En fait, la pluridisciplinarité proposée (histoire, littérature, philosophie, cinéma...), les rencontres avec les étudiants (hommes et femmes) de formations différentes et la diversité des sujets (les nana Benz, les travailleurs clandestins, les monstres-femmes au cinéma, etc.) ont su me montrer la largesse d'esprit de cet enseignement.

Je le confesse, c'est là aussi — un peu tard, j'en conviens — que j'ai acquis une nouvelle pensée féminine (féministe) qui, jusqu'alors, se limitait à quelques revendications familiales jugées révolutionnaires dans une famille maghrébine traditionnelle quoique qualifiable de « libérale ». Le vieux proverbe « au pays des aveugles, le borgne est roi » convenait à ma situation passée, qui motivait peu les lectures, les réflexions et les actions contre les inégalités des sexes.

Je le reconnais, l'enseignement Etudes féminines m'a beaucoup apporté en tant qu'étudiante, en tant qu'apprentie-sociologue et en tant que femme, c'est pourquoi je persévère pour quelques années encore...

Anne-Laure Vernet

J'ai découvert l'existence des études féminines à Paris VIII à la suite d'études de cinéma dans cette même université et d'études en arts plastiques à Paris I. Ce que j'y ai trouvé, c'est une façon d'analyser et d'appréhender tout objet d'étude sous l'angle de la différence des sexes, ainsi qu'un questionnement de l'attribution des genres féminin/masculin dans la société : c'est-à-dire un regard sur toute chose permettant la mise au jour de la construction sexuée de la société, comme de sa représentation.

Mon engagement dans le DEA Etudes féminines de Paris VIII est survenu à la suite d'un cheminement personnel en peinture, photographie et enquêtes documentaires, au cours duquel ces questions de la construction sociale du genre ont beaucoup compté, tout d'abord de façon subie — la création étant un domaine réservé masculin — puis sous forme à la fois d'interrogation et de mise en exergue de ces questions dans mon propre travail artistique et documentaire.

Le DEA m'a permis de donner un cadre institutionnel à ce cheminement, de valider une prise de position personnelle comme système de pensée critique pertinent, et aussi de développer et affiner ce questionnement des conventions sociales de genre, au plan théorique : le travail universitaire m'a en effet conduit à découvrir des auteurs et un historique de la pensée féministe, grâce auxquels à présent mes choix et prises de position dans mes activités et supports d'expression habituels, sont beaucoup plus sûrs, clairs, et plus que jamais nécessaires.

The Power of Women : Negociating Our Identities

TRINITY'S SECOND ANNUAL WOMEN'S STUDIES SUMMER SCHOOL
20 July-24 July 1998

Centre for Women's Studies – Trinity College, Dublin, Ireland

On behalf of the Centre for Women's Studies, I am pleased to invite you to join us for Trinity's Second Annual Women's Studies Summer School. It will be held on the campus of Trinity College, Dublin, Ireland from Monday, 20 July to Friday, 24 July 1998

Topics : Citizenship - Sexuality - Creativity - Reconciling Different Identities

Our theme for this year is *The Power of Women : Negotiating Our Identities*. We will explore the ways in which we as women handle our multiple often conflicting identities. The areas covered will include religious, sexual, ethnic and cultural identities.

The format of the summer school will be similar to that of last year with a combination of presentations, workshops and keynote addresses. Social events will include receptions, a poetry reading and an end of summer school party.

Last year the summer school attracted over 500 women from all parts of the 32 countries of Ireland as well as from Europe, the US, the UK and Japan. We also had a very broad cross-section of women in terms of religion, social background and occupation. The coming together of all these women — all of us in all our diversity — created a powerful atmosphere of energy and exhilaration. For me, and I know for others, it was simply magic.

Maryann Valiulis,
Director, Summer School

Speakers will include : Eavan Boland, Nell McCafferty, Sheila Rowbotham.

Who is invited (there are no prerequisites. All are welcome) :

- Anyone who is involved in women's studies programmes or women's groups.
- Anyone who is interested in women's studies.
- Anyone who wishes to explore women's studies for the first time.

Contact : Trinity's Second Annual Women's Studies. Summer School Secretariat : 95 Haddington Road. Ballsbridge, Dublin 4, Ireland. Tel. 353-1-660-9011 – Fax. 353-1-660-9828.



Colloques et rencontres

Comptes rendus

▲ *De la mémoire à l'analyse*

Compte rendu du colloque « **25 ans d'études féministes : l'expérience Jussieu** » du 14 novembre 1997.

En 1972, les femmes sont en mouvement. Souriant de leur audace, une poignée d'enseignantes portées par la vague féministe lancent un premier cours sur l'histoire des femmes à Jussieu, citadelle gauchiste...

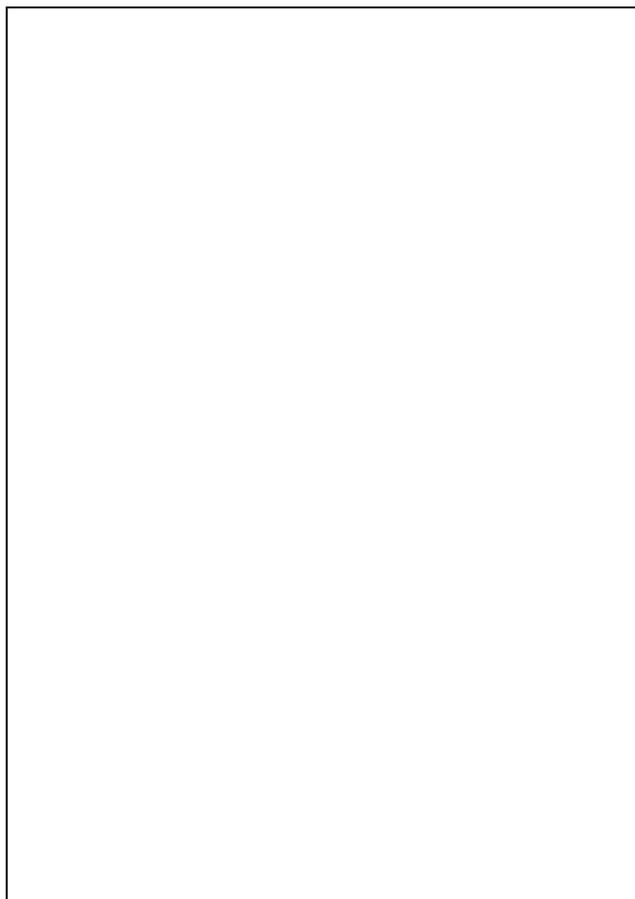
14 novembre 1997 : une centaine de personnes assistent au colloque « 25 ans d'études féministes : l'expérience Jussieu » organisé par le CEDREF. Au fil de quatre tables rondes successives (Les débuts, les expériences, la création d'un milieu / L'inscription institutionnelle / Des domaines, des thèmes, des structures : une spécificité ? / Rencontres et transmissions, ici et ailleurs), une vingtaine d'intervenantes retracent l'histoire des études féministes à Paris VII : les débuts aventureux et pleins d'enthousiasme, le développement d'une réflexion pluridisciplinaire gagnant peu à peu un statut institutionnel, les difficultés aussi, l'actualité et les projets enfin.

D'intervention en intervention, celles par qui les études féministes sont arrivées, transmettent et reconstituent cette histoire jusque-là dispersée dans les souvenirs de chacune. Le puzzle prend forme peu à peu, avec sa dose de militantisme et d'institutionnalisation, de rébellion contre les savoirs établis et de volonté de reconnaissance.

Parmi les thèmes largement évoqués, la pluridisciplinarité apparaît avec insistance. Pour les étudiant-e-s du DEA d'études féministes de Jussieu — aujourd'hui clos —, la pluridisciplinarité est une heureuse évidence. Ne s'agit-il pas, comme le souligne Marcelle Marini, d'une propriété consubstantielle au regard féministe ? Comment pourrait-on découper les rapports sociaux de sexes pour les faire rentrer dans les étroites frontières des différents champs scientifiques ? Mais pour celles qui enseignent et tentent d'affermir leur position dans l'institution universitaire, les choses ne sont pas si simples. Par exemple, la situation du DEA à l'intersection de plusieurs disciplines complique l'organisation de l'enseignement et rend problématique son inscription dans le cursus universitaire. Surtout, par la force des décisions administratives, chaque enseignante est d'abord sociologue, historienne ou spécialiste de littérature avant de faire partie des études féministes. En même temps, certaines s'inquiètent un peu d'être « réduites » à n'aborder que la « question des femmes » dans leur discipline. Comment éviter à la fois que les études féministes soient divisées entre différentes disciplines selon les critères universitaires dominants, et qu'elles soient rassemblées sous le label « problèmes féminins » et marginalisées ? La question reste entière, mais elle se rattache à un autre débat : celui de la fragilité des conquêtes.

Rita Thalmann par exemple se félicite d'avoir contribué à la mise en place d'une équipe féconde, liée à un réseau européen aujourd'hui implanté dans plusieurs universités. Une jeune étudiante, Catherine Auffret, enthousiasme l'assistance en répétant à quel point l'existence du DEA d'études féministes lui a permis de développer sa réflexion et du même coup sa militance. Les programmes Erasmus puis Socrates dont elle s'occupe permettent

Photo Nicole Décuré



Jussieu, Paris, 24 juin 1995.

de nombreux échanges avec d'autres universités européennes, notamment espagnoles et hollandaises. La relève n'est peut-être pas massive, mais elle existe bel et bien.

Toujours du côté positif, les progrès accomplis en termes de création et de transmission de savoirs féministes ne sont pas minces. Balayant les préjugés androcentristes plus grossiers, l'analyse des rapports sociaux de sexes a considérablement progressé dans les domaines les plus divers, et tout particulièrement en sociologie, en histoire et en littérature. Michelle Perrot a dirigé pas moins de 150 maîtrises et surtout 40 doctorats. Preuve de leur qualité, les trois quarts de ces thèses ont été publiées. Preuve des limites de ce succès : Marie-Jo Bonnet, auteure de la première

thèse féministe de Jussieu — deux fois publiée — est aujourd'hui au chômage. Son cas, qui n'est pas isolé, illustre la fragilité des avancées. Combien de femmes « perdues en route » parce que les critères professionnels de l'université sont étroits et que les féministes n'ont pas réussi à imposer les leurs ?

Le débat sur l'institutionnalisation a été soulevé à plusieurs reprises et sous différents angles. D'un côté, il est clair qu'un espace plutôt fermé aux femmes et surtout au féminisme — l'institution universitaire — a été peu à peu conquis, en partie. Cependant, cette avancée est bien moindre que dans la plupart des autres pays européens. Plusieurs femmes soulignent également qu'après une embellie sous les débuts du gouvernement socialiste, les études féministes aujourd'hui ne reçoivent guère les moyens économiques ni la reconnaissance dont jouissent par exemple les Feminist Studies aux Etats-Unis. Or, après les débuts héroïques, peu embarrassées de formalités administratives et portées par un puissant mouvement, les études féministes sont devenues de plus en plus dépendantes des critères de l'institution. Leur continuité dépend grandement des départs en retraite des enseignantes, des recrutements — rares et sporadiques — et de l'assise institutionnelle de chacune. Par ailleurs, l'institutionnalisation a un prix : diminution des recherches collectives, éloignement par rapport au mouvement féministe dans tout ce qu'il a de bouillonnant, d'indiscipliné, de réfractaire aux structures, prudence par rapport à un certain nombre de thèmes « délicats ». Marie-Jo Bonnet souligne en particulier que les études lesbiennes, à la différence des Lesbian and gay Studies si florissantes outre-Atlantique, font bien pâle figure en terre gauloise.

En fait, pour débattre en profondeur des aléas de l'institutionnalisation, il aurait fallu beaucoup plus de temps et la présence d'autres femmes. En effet, la question fondamentale demeure : quel devrait être — et quel est — le rapport entre les études féministes et le mouvement du même nom ? Et pour y répondre, il faudrait pouvoir dire ce qu'est le mouvement féministe à l'heure actuelle...

Finalement, il faut évoquer une interrogation importante amenée par Marcelle Marini : quelle place devraient tenir dans les études féministes les personnes de sexe masculin ? Lors du colloque, on comptait à peine une demi-douzaine d'hommes dans le public. Pourtant, un certain nombre de chercheurs connus ornent de plus en plus souvent leur réflexion de certains résultats des recherches féministes — parfois d'ailleurs sans en citer l'origine. Ces résultats sont-ils donc devenus de véritables évidences de sens commun ou d'importants outils que les hommes reprennent « tout naturellement » ? Ou bien assiste-t-on plus simplement à une récupération en règle d'une partie des recherches féministes ? Plus généralement, quelles connaissances peuvent produire les dominant-e-s sur les rapports de domination ?

Après cette longue journée de discussion, on garde l'impression d'avoir découvert un pan entier, à la fois enthousiaste et laborieux, quotidien et têtu, de ces études féministes qui semblent aujourd'hui presque banales et comme allant de soi. Le colloque montre combien cette impression est fallacieuse : les études féministes sont le prix d'une lutte constante. Beaucoup de discussions ont été lancées et de nombreuses pistes de réflexion apparaissent. Mais pour répondre à l'ensemble des questions qui se posent, il faudrait plus de temps, et sans doute la présence de toutes les chercheuses et de toutes les féministes. Cependant, ce colloque constitue une étape importante pour la mémoire, pour la réflexion et pour l'avenir.

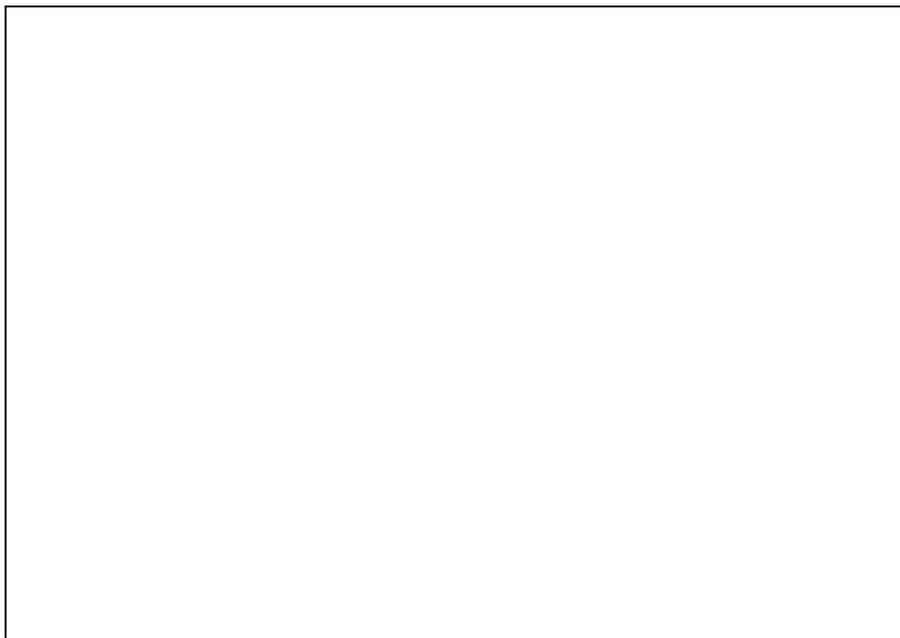
Jules-F. Falquet

▲ *La parité : enjeux et mise en œuvre*

Rapport moral et compte rendu du colloque international « La parité : enjeux et mise en œuvre » des 6 et 7 février 1998, organisé par l'équipe Simone (Conceptualisation et communication de la recherche femmes) à l'université de Toulouse-Le Mirail.

Lancée comme une revendication il y a cinq ans à peine, l'idée de parité politique entre femmes et hommes a ouvert dans

Photo Nicole Décuré



Toulouse, 14 mai 1994.

les sciences sociales un champ d'interrogations et de débats inattendus. Portées par les centres universitaires de recherches féministes, des manifestations et des publications scientifiques ont été organisées dans plusieurs universités parisiennes. Dans un souci de décentralisation, le colloque de Toulouse a été organisé autour de deux objectifs : d'une part, faire la synthèse des enjeux tant théoriques que pratiques de la mise en œuvre de la parité ; d'autre part, ouvrir au public de notre région cette rencontre entre universitaires, institutionnels et partenaires du milieu associatif.

Environ 400 personnes (dont 345 inscrites) ont participé aux conférences, ateliers et débats prévus dans le programme du colloque. Le souci de l'équipe Simone de diffuser et de communiquer les recherches universitaires à un public extra-universitaire, a été comblé puisque près de 45 % des personnes venaient des milieux associatif, syndical ou politique de notre région et des régions voisines. En outre, les quelque 25 % de jeunes étudiant-e-s parmi les inscrits nous ont confirmé l'intérêt que pouvait représenter pour le présent et l'avenir le thème de ce colloque et les

recherches entamées depuis à peine la moitié de notre décennie. En revanche, la faiblesse des effectifs masculins a renforcé l'idée que la parité politique reste une préoccupation et un axe de recherche prioritairement féminins.

L'ouverture du colloque s'est déroulée en présence de la nouvelle déléguée interministérielle aux Droits des femmes, Madame Geneviève Fraisse, nommée auprès du Premier ministre depuis le mois de novembre dernier. Autour de Michel Bressolette représentant le président de l'université, la députée de la circonscription, Madame Hélène Mignon et la représentante du maire de Toulouse, Madame Danièle Damin, ont toutes deux exprimé d'une part, la nécessité de faciliter l'accès des femmes aux instances de décision politique, d'autre part l'intérêt de notre rencontre afin de clarifier les objectifs et les stratégies pour y parvenir.

Au cours de ces deux journées, une vingtaine d'intervenant-e-s de plusieurs disciplines (philosophes, juristes, sociologues et politologues) sont venu-e-s présenter leurs analyses et les résultats de travaux de recherches qui se sont développés depuis quatre ou cinq ans en France, en Europe et chez nos voisines canadiennes.

Claude Servan-Schreiber, directrice du bulletin de recherche Parité-Infos, a rappelé les conditions d'émergence de cette revendication au début des années 90, tout en retraçant les principales étapes, les enjeux, les résistances et les résultats des réflexions et des actions pour la parité qu'elle considère comme un renouvellement de la question de l'égalité et des relations de domination entre les sexes. De son côté, Jean Vogel, politologue à l'université libre de Bruxelles, a analysé les relations de la parité avec la citoyenneté et avec le partage des responsabilités politiques entre les genres ; mais aussi ses liens avec les autres sphères de la vie sociale au sens où, historiquement, les oppositions à l'accès des femmes à la citoyenneté se cristallisent sur la crainte que la dynamique de la citoyenneté (au sens large, comme au sens politique strict) contamine les relations conjugales. Il a rappelé d'une part, l'inscription de l'exclusion des femmes de la sphère publique

dans les fondements de la démocratie, d'autre part l'actualité de la parité dans la crise de la représentation que traverse ce système politique. C'est également en articulant sphère privée et sphère publique que Geneviève Fraisse, déléguée interministérielle et par ailleurs directrice de recherche en philosophie, a insisté sur la polysémie du terme « gouvernement » en illustrant la question du gouvernement des femmes à partir de la comparaison entre *L'Esprit des lois* où Montesquieu articule gouvernement domestique et gouvernement politique et *Le Contrat social* dans lequel Rousseau s'applique à dissoudre les liens entre l'un et l'autre tout en excluant le pouvoir des femmes dans l'un comme dans l'autre.

Après ces rappels historiques sur les fondements philosophiques et politiques, à la fois de l'exclusion des femmes du politique et des enjeux de la revendication de parité, Alain Lipietz, économiste au CNRS et porte-parole des Verts, et Mariette Sineau, politologue au CNRS, nous ont ramené-e-s aux temps présents. Le premier pour témoigner et analyser les référents masculins dans le fonctionnement de la sphère politique et les changements apportés par une féminisation du pouvoir dès lors que les femmes constituent un effectif significatif du personnel politique ; la seconde, pour mettre en évidence le décalage important entre les parlementaires et l'électorat à propos de la féminisation du pouvoir et de sa mise en œuvre à partir des différents sondages effectués en 1997. Deux temps d'échanges avec les participant-e-s ont permis d'approfondir ces différents aspects.

L'après-midi a été consacré à l'exposé de travaux comparatifs (Finlande, Canada, Congo, Italie et France) sur l'étude des implications sociales de la féminisation récente du pouvoir dans les sphères politiques et syndicales. Les échanges sur ces études ont été animés et riches puisque le rapprochement des résultats d'enquêtes sur l'accès des femmes, sur leur présence et sur leurs pratiques dans ces différents pays, en milieu urbain comme en milieu rural, ont permis de mettre en évidence des différences comme, par exemple, une présence plus importante des femmes au Québec (Evelyne Tardy, sociologue, Canada) dans les munici-

palités rurales qu'en Midi-Pyrénées (Annie Rieu, sociologue, Toulouse) où l'image de la femme-mère constitue encore un frein à l'idée de la femme-maire ou conseillère municipale. Ces comparaisons ont également montré des convergences comme par exemple la persistance d'un certain nombre d'idées reçues dans la plupart des pays, sur la difficulté à trouver des candidates en raison du désintérêt, du dégoût ou de l'impossibilité des femmes à participer au politique en raison de leurs responsabilités familiales. Alisa Del Ré (politologue à Padoue, Italie) s'est attachée à déconstruire toutes ces idées reçues à partir de l'étude de plusieurs scrutins à Venise. Il en a été de même pour Scholastique Dianzinga qui a montré le courage, la tenacité et les stratégies mises en place par les femmes congolaises afin de combattre les violences et les guerres en participant au gouvernement de leur pays. Michèle Zancarini-Fournel (historienne, Paris) s'est également penchée sur ces idées reçues à partir de l'étude de la trajectoire de Nicole Notat, ainsi que Yannic Le Quentrec (sociologue, Toulouse) en ce qui concerne l'engagement syndical des femmes dont les exigences critiques et les modes d'organisation inédits dans les luttes ne favorisent pas l'accès jusqu'aux sphères directionnelles. Dans cette même optique, l'étude du cas de la municipalité de Rennes observée depuis trois ans par Annie Junter-Loiseau (juriste, Rennes) a apporté des éléments nouveaux et précis sur les remises en cause opérées par les femmes élues non seulement sur le mode organisationnel des institutions locales mais aussi par la reformulation de questions politiques abandonnées ou par l'introduction de nouvelles problématiques ou encore par la mise en œuvre de nouveaux projets. Enfin, avec le recul du temps et de l'expérience finlandaise, Eva Raevaara (politologue, Helsinki) a relativisé l'exemple des pays nordiques comme modèle de l'égalité accomplie des femmes et des hommes dans la vie politique aussi bien que dans la vie privée. Tout en soulignant les aspects de la société finlandaise et de son système politique favorisant la participation des femmes à la vie politique, elle en a rappelé les limites à propos notamment de la continuité dans les stéréotypes sexués entretenus par les conceptions de la citoyenneté et par les règles du jeu

politique d'une démocratie qui, selon elle, reste à reconstruire, en particulier autour des questions politiques posées par les conditions de vie des femmes et les inégalités persistantes entre les genres.

Au cours de cette journée bien remplie, les exposés ont fait l'objet de discussions constructives à partir des interventions, notamment de femmes des délégations aux droits des femmes, celles des CIDEF, de l'UFCS, des centres de planning ou de formation et des associations féminines et féministes d'horizons différents. Les débats se sont poursuivis après 19 heures autour d'un buffet convivial et réconfortant.

La seconde journée a été consacrée aux aspects juridiques de la mise en œuvre de la parité et des promesses récentes de mesures législatives et de réformes de la Constitution, faites en France lors des deux derniers scrutins importants, les élections présidentielles et les législatives. Eric Millard et Laure Ortiz, tous deux juristes en droit public et membres de l'équipe Simone, ont contribué à éclairer ces aspects souvent incompris par les non-spécialistes et controversés chez les spécialistes. Ils ont précisé les limites de notre système de représentation et de représentativité en développant les relations possibles entre celui-ci et les fondements et les enjeux de la parité selon qu'il s'agit de représenter les femmes ou selon qu'il s'agit de corriger les inégalités des femmes et des hommes dans la sphère politique en utilisant les mécanismes des rapports sociaux de sexe comme levier pour la rénovation de nos conceptions de la citoyenneté et de la démocratie.

Regina Tavarès da Silva (experte auprès de l'Europe pour l'égalité hommes-femmes) a rappelé comment depuis 1989, tant au niveau du Conseil de l'Europe qu'au niveau des programmes d'Action communautaire à partir de 1991, puis avec la Déclaration d'Athènes en 1992, la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995 et la Charte de Rome en 1996, signés par tous les pays-membres, les recommandations et les directives induisent une perspective de la construction démocratique sur la base de la parité des sexes.

Les participant-e-s se sont alors séparé-e-s en deux ateliers, le premier sur les voies juridiques de la parité autour d'Eric Millard, Laure Ortiz et Françoise Gaspard. Cette dernière a présenté une proposition de loi préparée par un groupe de juristes dont l'exposé des motifs rappelle qu'il s'agit de corriger les inégalités faites aux femmes en politique, en procédant selon les scrutins et par étapes successives dans le temps, à une progression de la présence des femmes en politique. La question de la nécessité d'une révision de la Constitution n'a pas été tranchée, mais la simple modification des lois électorales a semblé être la voie la plus rapide à condition que le non-respect de cette loi soit assorti de sanctions afin d'éviter les effets restreints de la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle. Le second atelier sur les voies politiques de la parité autour de Régine Saint-Criq (présidente de l'association Parité) et de Monique Dental pour l'association Ruptures féministes, a permis de mettre en évidence l'importante mobilisation des femmes de milieux associatifs et des partis politiques.

La table ronde de l'après-midi a réuni diverses personnalités : Danièle Lochak, juriste et membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, Yvette Roudy, premier ministre des Droits des femmes, la représentante de Madame Cresson pour la DG XII, Nicole Dewandre, la vice-présidente du Conseil régional de Midi-Pyrénées, Jacqueline Salvan et la députée de la Haute-Garonne, Yvette Benayoun Nakache. Les échanges avec le public ont permis de clarifier l'enjeu prioritaire de la parité autour de l'égalité et des objectifs d'une citoyenneté à part entière des femmes, électrices, éligibles et élues en articulation avec une rénovation de la démocratie (non-cumul des mandats et statut de l'élue, réforme des modes de scrutin...) ainsi que la nécessité de poursuivre la réflexion et de renouveler ces rencontres entre universitaires et non-universitaires. Le colloque s'est achevé sur deux communiqués transmis aux principaux responsables politiques et aux élues du Parlement et du Sénat, l'un concernant la parité, l'autre concernant les moyens budgétaires de la nouvelle Délégation aux droits des femmes.

Le colloque donnera lieu à la production d'une vidéo retraçant le contenu des interventions sous la forme d'interviews synthétiques effectués pendant le colloque, ainsi qu'une partie des débats. Le montage vient d'en être terminé et la diffusion devrait pouvoir démarrer fin avril.

La publication des Actes du colloque est prévue pour l'automne de cette année par les Presses Universitaires du Mirail dans la toute nouvelle collection « Féminin et Masculin » dirigée par l'équipe Simone.

Jacqueline MARTIN,
25 mars 1998

▲ « Femmes et santé »

8^e rencontre internationale. Rio, mars 1997.

Groupe de travail francophone

L'organisation de la rencontre a été conçue d'une manière très participative. Chaque après-midi, les groupes de travail ouvraient le débat sur les points forts et les points faibles des actions des femmes à propos du thème de la journée.

Comment lutter contre les effets désastreux de la globalisation de l'économie de marché sur les femmes ? Comment influencer et orienter les politiques de santé publique pour que les besoins des femmes soient pris en compte ? Comment faire avancer la reconnaissance des droits reproductifs et sexuels des femmes ? Et enfin, quelles sont les perspectives et les stratégies du mouvement dans le futur ?

Un groupe d'environ vingt femmes venant de pays francophones ou utilisant le français s'est constitué. Un point fort à mettre au compte des organisatrices qui se sont mobilisées pour réintroduire le français comme langue de travail de la rencontre (information écrite et de traduction simultanée). C'est ainsi que deux médecins du Zaïre et du Burkina Faso, une pharmacienne du

Cameroun, une animatrice de santé communautaire du Québec, les deux uniques Françaises de la rencontre (une journaliste et une activiste), ont pu discuter et échanger de manière approfondie avec toutes sortes d'autres francophones : une militante de l'avortement en Pologne, des chercheuses (Italie, Sénégal, Suisse), une femme belge faisant du travail communautaire dans une grande ville d'Argentine...

Une variété d'expériences bonnes pour la tête, pour les idées et la stimulation mutuelle. Impossible ici de raconter trois fois deux heures de récits, de témoignages, de partages de nos activités et de nos doutes. Voici par exemple un extrait des résultats de notre première « tempête de cerveau » (brain-storming !) sur les moyens de riposter au fondamentalisme du marché : Créons un FMI (Fonds Monétaire International) des femmes ! Développons les réseaux de communication entre nous via E-mail et Internet. Cherchons des mécanismes de contrôle et de surveillance de la corruption. En tant que contribuables, exigeons que l'argent de nos impôts — c'est-à-dire notre argent collectif — aille à des projets de femmes. Recherchons les alliances avec des groupes qui n'ont pas les mêmes idées que nous mais avec qui nous pouvons nous mettre d'accord sur une action commune.

Mon corps c'est mon affaire !

Le deuxième jour, nous avons repris à notre compte un slogan inventé par un groupe de prostituées hollandaises qui avaient fait un travail sur leurs droits : Mon corps c'est mon affaire (My body is my business !).

Les droits reproductifs et sexuels sont-ils des concepts possibles pour les femmes vivant dans des cultures traditionnelles ? Oui, si on les reformule dans des termes concrets par rapport à la situation des cultures et des pays. Par exemple, pour certains pays d'Afrique : le droit au plaisir, c'est le droit de ne pas être enceinte lorsqu'on est encore une enfant, le droit de refuser un mariage forcé ou arrangé, le droit à son intégrité corporelle (excision).

Nous avons insisté dans le groupe sur la relation entre ce type de revendications et le développement : chaque fois qu'une femme ou un groupe de femmes obtient un résultat sur le plan de ses droits, c'est sa force, son autonomie, sa conscience qui progresse. C'est le célèbre effet de « empowerment » (croissance du pouvoir) pour lequel nous n'avons pas encore trouvé de mot en français ! Car, bien sûr, la question du pouvoir est cruciale pour réfléchir à nos stratégies. Le lien avec le développement devient alors très clair : les actions des femmes augmentent leur espace de liberté, d'autonomie, d'initiative, et donc leur capacité à répondre à leurs besoins.

Restons toutefois conscientes des risques de violence en retour : la violence des hommes augmente comme une riposte dangereuse lorsque les femmes osent toucher au cœur de l'ordre patriarcal. Voir par exemple le meurtre des 14 étudiantes de l'école d'ingénieur-e-s de Montréal assassinées pour avoir choisi un « métier d'hommes ».

Deux résolutions

Notre dernière séance de travail a traité du contenu de la déclaration finale de la conférence. Nous avons préparé pour la compléter deux résolutions proposées par des membres du groupe qui ont été adoptées dans la séance plénière du lendemain matin :

▲ Résolution demandant l'abolition des vieilles lois coloniales (Bénin, Cameroun) justifiant des pratiques natalistes criminalisant l'accès à l'avortement et à la contraception encore aujourd'hui.

▲ Une résolution sur les abus technologiques pharmaceutiques et médicaux (et en particulier les essais du Norplant) : nous dénonçons l'utilisation abusive des technologies médicales lorsque celles-ci sont dirigées contre le principe du choix et de l'autonomie, et liées à des mécanismes de discrimination sexuelle — comme l'abus des prescriptions de médicaments psychotropes, de traitements par électrochocs. Nous déplorons un manque d'éthique dans plusieurs domaines, en particulier le Norplant. Ce

contraceptif implanté sous la peau qui peut poser des problèmes fait l'objet d'une promotion et d'une publicité douteuses dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. Il est administré à des femmes qui ne reçoivent pas le suivi approprié, et qui n'ont pas toujours la possibilité de se le faire enlever.

Nous exigeons l'application du principe selon lequel **toute femme qui demande un retrait du Norplant devrait être traitée immédiatement et gratuitement.**

Plusieurs membres du groupe vont poursuivre la diffusion d'informations en français sur le mouvement « Femmes et santé ». Signalons :

Marie-Hélène <mhms@enda.sn>.

Adresse : ENDA-SYNFEV, Dakar.

Cdeacf@Cam.Org / Internet : <http://www.cam.org/-cdeaf>

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

Adresse : 1265, rue Berri – 340 Montréal (Québec), H2L4X4 - Fax. (514) 844-1598.

EFI-GENEVE@swissonline.ch

Adresse : Tannerie 2, 1227 Genève – T/Fax : +41 21 300 26 27.

Compte rendu de Marie-Jo Glardon,
Espace Femmes International, Genève.

Colloques

▲ *Cinquantenaire du Deuxième sexe*

50th Anniversary of The Second Sex

Colloque international. 21, 22 et 23 janvier 1999 à Paris.

Autour de l'ouvrage de Simone de Beauvoir. Conférences, tables rondes, ateliers, films et expositions.

Contact : Cinquantenaire du Deuxième sexe c/o Nouvelles Questions Féministes – IRESCO-CNRS – 59-61, rue Pouchet 75849 Paris Cedex 17 – France.

Les communications orales et écrites pourront être faites en français ou en anglais. Les personnes souhaitant donner des communications au colloque sont priées d'envoyer un résumé de 1 500 mots à « Cinquantenaire du Deuxième sexe », ainsi que le titre provisoire de leur communication et un bref curriculum vitae avant le 15 juillet 1998. Elles sont priées de préciser auquel des thèmes suivants leur contribution se rattache.

▲ **Gen se de l'œuvre**

Replacer l'œuvre dans son contexte : c'est ce que font les nouvelles analyses critiques du Deuxième sexe apparues depuis peu en Europe. Elles rompent avec les commentaires marqués par l'anachronisme, l'ethnocentrisme et les explications de type biographique. Les conditions historiques sont mises au premier plan et avec elles l'histoire des idées. Quelles sont les tendances philosophiques et les savoirs des sciences humaines qui sont incorporés, utilisés, transformés et créés dans le Deuxième sexe ?

▲ **Un pav dans la mare**

Quelles sont les réactions des milieux intellectuels et politiques, des groupes ou mouvements de femmes constitués au moment où l'ouvrage est disponible, moment qui varie selon les

pays (1949 en France, 1958 en Grèce, 1982 en Yougoslavie, etc.) ? Et en quoi ces réactions dépendent-elles du contexte politique régnant dans ces pays (guerre froide en Europe et au Japon, maccarthysme aux USA, situations coloniales ou néo-coloniales en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, etc.) ?

▲ Les al as de la transmission

Comment le *Deuxième sexe*, traduit en 121 langues, est-il rendu et parfois trahi ? Quelles spécificités nationales et quelles influences du moment historique de la traduction sont reflétées dans les « erreurs » ou les coupures des traducteurs et des éditeurs ?

▲ Les mots d une g n ration

Si le *Deuxième sexe* est traduit, c'est que son retentissement est mondial. Il bouleverse quantité de femmes qui pourtant ont des vies bien différentes. Pourquoi ce livre les touche-t-elles plus que les autres ouvrages disponibles à la même époque sur la « condition féminine », qu'elles soient européennes, africaines, asiatiques, américaines ? Dans quelle mesure la renaissance du mouvement féministe a-t-elle été favorisée par cette lecture pour toute une « jeune » génération ?

▲ Radicalement f ministe

La pensée de Simone de Beauvoir ne s'achève pas avec la publication de l'ouvrage. Au fil de ses interviews, ses préfaces, ses articles, ses conférences et ses livres se lit l'évolution de sa pensée sur la « question des femmes » ; ainsi se déclare-t-elle « féministe radicale » dès 1965. Peut-on cerner des étapes dans cette évolution ?

▲ De ' elles ' nous '

De Beauvoir participe dès le début au nouveau Mouvement de libération des femmes, d'ailleurs avec humilité : voulant apprendre et refusant de diriger. Quelles actions privilégie-t-elle ? Quels courants idéologiques du féminisme ont sa préférence ? Comment ses propres conceptions intègrent-elles le bouillonnement intellectuel du mouvement ?

▲ Commentaires, ex g ses, critiques

Le Deuxième sexe a été discuté sans fin depuis sa parution et continue de l'être. Trois livres par an au moins sont publiés sur son œuvre. Dans certains pays, elle fait partie du canon féministe au point que commenter son œuvre est une étape incontournable. Cette critique varie dans le temps et selon les pays, et récemment se montre souvent hostile et négative. Des historiques de ces commentaires ainsi que des comparaisons entre pays sont nécessaires.

▲ Actualit et modernit du Deuxième sexe

Beaucoup de lectures de l'œuvre sont faites à partir de positions essentialistes et différentialistes ; elles sont chronologiquement postérieures au Deuxième sexe ; mais représentent-elles des « progrès » sur le plan épistémologique ? Ou au contraire des positions pré-beauvoiriennes qui subsistent ? Y a-t-il une tradition beauvoirienne, et peut-on la trouver dans les tendances féministes anti-naturalistes ? Quel est l'héritage beauvoirien pour les jeunes féministes ?

▲ *Les femmes, l'argent et le pouvoir*

Colloque organisé en collaboration avec le GEDISST, le Centre culturel suédois et l'ambassade de Suède.

Lundi 27 avril 1998. 9 h 30-13 h 00 / 14 h 00-18 h 00

Centre culturel suédois – Hôtel de Marle – 11, rue Payenne 75003 Paris. Tél. 01 44 78 80 20 – Fax 01 44 78 20 28.

Malgré une volonté politique régulièrement réaffirmée, malgré des campagnes réitérées en faveur de l'égalité des sexes, l'égalité entre hommes et femmes semble toutefois piétiner en Suède. De cette frustration ressentie par les acteurs et actrices politiques engagés dans le combat pour l'égalité des sexes est née, en 1994, sous un gouvernement de coalition centre-droite, l'idée d'une grande enquête publique sur les femmes, l'argent et le pouvoir. Les traditions scandinaves veulent que les sujets du

moment, petits ou grands, fassent l'objet de telles enquêtes indépendantes du pouvoir.

Le véritable travail d'enquête a commencé en 1995 sous un gouvernement social-démocrate. Une centaine de chercheurs ont été mis à contribution. Ils ont axé leurs recherches sur trois domaines : famille, emploi, Etat-providence. Le fruit de leurs réflexions a fait l'objet de treize rapports qui examinent avec minutie la répartition du pouvoir et de l'argent entre les hommes et les femmes aussi bien au travail qu'au sein de la famille, s'agissant à la fois des possibilités offertes dans la vie professionnelle et du système de protection sociale (par exemple, retraites).

Mais ce n'est pas à une visite guidée de l'inégalité et de l'égalité en Suède que nous sommes convié-e-s. Le plus grand intérêt de cette enquête est bien ses conclusions, qui essaient de démontrer les mécanismes qui constituent cette barrière invisible. Ces conclusions méritent d'être confrontées à l'opinion et à l'expérience de toutes celles et de tous ceux qui défendent l'égalité entre les sexes.

▲ *Fierté lesbienne 1998*

20 juin 1998, Paris.

Avec 3 000 participantes l'an passé, la Fierté lesbienne lancée en 1996 s'affirme comme l'un des événements majeurs de la Lesbian and Gay Pride. Entièrement dédiée aux lesbiennes venues de toute la France, la Fierté lesbienne proposera, cette année encore, une suite de manifestations réparties sur plus d'une semaine.

- une soirée-concert avec trois groupes de musiciennes ;
- une semaine de cinéma avec des films de réalisatrices qui abordent clairement des thèmes lesbiens ;
- des débats (sous réserve) ;
- une participation importante au cortège de la Lesbian and Gay Pride ;

- un forum qui réunira, à la salle Wagram, plus de 120 stands d'associations féministes, lesbiennes de tous les pays, des écrivaines, des libraires, des éditrices et toutes les productions lesbiennes ;
- une grande fête, le samedi 20 juin, qui durera de minuit à l'aube.

Cette liste n'est pas limitative et les associations lesbiennes qui souhaiteraient s'associer à ces initiatives ou organiser d'autres manifestations seront les bienvenues.

Merci de nous contacter à : FIERTÉ LESBIENNE c/o Lesbia Magazine – BP 19 – 75521 Paris Cedex 11. France.

▲ *Femmes et sciences / Women and Science*

Organisé par la Commission européenne. Direction générale XII. Science, recherche et développement. En coopération avec le Parlement européen.

28-29 avril 1998. Bruxelles (Belgique).

Dans le souci de promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes dans le domaine de la recherche, Madame Edith Cresson, membre de la Commission européenne, responsable de la recherche, de l'innovation, de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, a pris l'initiative d'organiser, en coopération avec le Parlement européen, une conférence sur le thème « Femmes et sciences ». Plusieurs raisons justifient un renforcement de l'implication des femmes dans les activités de recherche menées en Europe :

- la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes, objectif politique général de l'Union, dans la recherche, domaine où les femmes sont traditionnellement peu présentes ;
- l'intérêt de mobiliser au service de la recherche et de l'excellence scientifique le potentiel énorme représenté par la moitié de la population ;
- l'orientation croissante des politiques de recherche de l'Union et des Etats-membres vers la satisfaction des besoins sociaux et

économiques, et la contribution indispensable des femmes à cet égard.

En conclusion de la conférence, Madame Cresson indiquera les mesures que la Commission entend mettre en œuvre pour encourager l'égalité des chances dans le domaine de la recherche et du développement technologique au niveau de l'Union.

▲ *European conference on gender equality in higher education*

30 August-1 September 1998.
University of Helsinki, Finland.

Persons who deal with gender equality and personnel matters in universities, polytechnics, student unions and educational administration are invited to participate. Researchers and others who are interested are also welcome.

The conference will discuss and evaluate gender equality promotion in European universities, sharing information and good practices and creating new gender equality strategies.

The aim of the conference is to create a European Network on Gender Equality in Higher Education.

Background of the conference

Universities have addressed gender inequality by appointing equality committees, preparing gender equality programmes and paying attention to women's career development. As a result, universities and research policies in most European countries are presented nowadays as gender neutral : formally there are no gender-based rules of recruitment and hiring. However, there are still numerous examples that this is not so, such as the low proportion of women in top positions, open and hidden gender discrimination, occupational segregation according to gender, and sexual harassment.

The time is ripe to organize a European Network on Gender Equality in Higher Education. The network could discuss obstacles to gender equality work and devise action plans. Finland is the host country for the conference. It is also an exceptionally interesting national case regarding gender equality in higher education. Following a long tradition of women's participation from the beginning of this century, Finland now has a greater proportion of female university teachers at all levels and in all fields, compared to other Nordic countries. Despite this, many gender inequalities seem to persist in higher education.

Further information can be obtained from the Secretary of the Organizing Committee, preferably by e-mail : Teija Mankkinen – PB 33 (Yliopistonkatu 4) – FIN-00014 University of Helsinki – E-mail : teija.mankkinen@helsinki.fi – Tel. +358-9-1912 2541 – Fax +358-9-1912 3993.



Hommes proféministes



Depuis plusieurs décennies la domination masculine et le patriarcat ont été remis en cause par les femmes et le mouvement féministe. A travers des groupes militants, des études universitaires, des réseaux de solidarité, des actions positives des femmes féministes ont dénoncé l'inégalité économique, sociale et politique qui leur est faite en Europe et ailleurs,

les violences qu'elles subissent et la réclusion dans la sphère domestique.

Minoritaires, depuis une vingtaine d'années, des hommes de plus en plus nombreux se sont joints à la lutte pour l'égalité entre femmes et hommes. A travers des groupes d'hommes, des centres pour hommes violents, des revues, des réseaux, des actions contre la guerre et la virilisation des esprits, ils ont affirmé leur volonté de parvenir — en soutien et à leurs côtés — à une société non sexiste.

Mais aujourd'hui les hommes proféministes sont encore isolés les uns des autres dans de nombreux pays d'Europe, parcellisés

dans des groupes multiples sans lien entre eux. Cette situation empêche débats et échanges et luttes communes entre hommes et avec les femmes.

C'est pourquoi nous proposons de réunir l'ensemble des hommes qui soutiennent sous une forme ou une autre la lutte contre le patriarcat et la domination masculine dans un réseau européen d'hommes proféministes.

Soutenus par la Communauté Européenne, nous voulons déconstruire le genre masculin, affiner nos études critiques des modes de domination masculine, comprendre comment les sociétés machistes et homophobes nous font hommes et dominateurs, affirmer notre volonté de vivre en paix sans violence, sans guerre entre hommes, sans oppression entre hommes et femmes.

Nous affirmons ainsi qu'hommes ET femmes sont volontaires pour vivre une nouvelle société où le genre ne sera plus le discriminant central entre les individus qui doivent être libres de choisir leurs modes de vie comme bon leur semble.

Dans un premier temps, à partir de l'automne 1997, nous prenons l'initiative de créer une banque de ressources sur Internet pour visibiliser les groupes existants, les revues, les études sur les hommes et le masculin, les réseaux et les hommes déjà engagés dans des réflexions et actions antisexistes. Cette banque de données sera disponible en CD-Rom dès le printemps 1998 et sera actualisée par la suite. Nous souhaitons que le site Internet puisse favoriser :

- l'échange de réflexions et la circulation transversale des informations et des contacts qui aident concrètement la transformation des rapports sociaux de sexe, notamment sur les thèmes suivants : violences sur les femmes, les enfants, les hommes, sexualités, santé physique et mentale des hommes, travail, nouvelles valeurs des masculinités, prévention du VIH, paternité, contraceptions masculines, etc.
- le soutien international aux actions positives pour l'égalité des chances entre femmes et hommes ;

- l'éclosion au niveau européen d'un débat entre hommes ainsi qu'entre femmes et hommes progressistes. Ce débat doit accompagner l'émergence d'une nouvelle manière de vivre les rapports hommes/femmes en suscitant l'émergence d'initiatives.

Peuvent s'associer au réseau, l'ensemble des hommes et des femmes, les groupes et réseaux, les revues qui se sentent partie prenante d'une société non patriarcale, une société qui rejette violences et homophobie et toute discrimination basée sur le genre.

Un bulletin bilingue fera régulièrement état de la progression du réseau.

Cette recherche/action est co-financée par la Commission Européenne : Direction générale V – Emploi, relations industrielles et affaires sociales – Unité pour l'égalité des chances.

Le réseau européen d'hommes proféministes, c'est d'abord

- un centre de documentation basé à l'Université de Toulouse-Le Mirail ;
- une base de données de personnes ressources et une bibliographie ;
- un bulletin d'information trimestriel ;
- un site Web : <http://www.menprofeminist.org> ;
- un premier CD-Rom « gratuit et partagé » disponible pour l'été 1998.

Coordination : Université de Toulouse-Le Mirail – Equipe Simone.

Correspondance : Réseau européen d'hommes proféministes – Les Traboules – 12, rue Agathoise F-31000 Toulouse France – Tél. +33 05 61 63 88 48 – Fax +33 05 61 63 88 51 – E-mail : dwl@cict.fr – <http://www.menprofeminist.org>

Partenaires : City & Shelter – 40 rue d'Espagne – B-1060 Bruxelles. Belgique – Tél.-Fax +32 2 534 77 35 – E-mail : rmayerl@compuserve.com – <http://users.skynet.be/sky37994>.



Publications
&
soutenances
des membres de l'ANEF

Cécolène Frisque

▲ Préparation d'une thèse de science politique, sous la direction de Michel Dobry, au Laboratoire d'analyse des systèmes politiques de Paris X Nanterre (soutenance en 1999) : La politique au quotidien. Activités journalistiques, entreprises de presse, espace des médias.

▲ Les recherches sur les femmes en perspective : entre égalité, différence et domination. Préface de Jacques Commaille, Paris, CEVIPOF, rapport pour le service des Droits des femmes, 1995, retravaillé et publié sous le titre : L'objet Femme, Paris, La Documentation française, coll. Droits des femmes, 1997.

▲ Contribution précédemment publiée sur le sujet : " **Egalité, différence et domination dans les recherches sur les femmes** ", in EPHESIA, La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 1995, pp. 711-740.

▲ La politique au quotidien : Activités journalistiques et construction du quotidien dans l'espace de la presse, mémoire de DEA préparé sous la direction de Michel Dobry.

▲ Collaboration à **“ Enfants, parents, séparation. Des lieux d'accueil pour l'exercice du droit de visite et d'hébergement ”**, Benoît Bastard et al., Paris, Fondation de France, Cahiers n° 8, 1994, consistant en la préparation de deux monographies sur des associations organisant les rencontres entre enfants et parents séparés, pour Benoît Bastard (Centre de sociologie des organisations).

Carine Klein (et Angelica Voß)

▲ **“ Le corps en mosaïques : l'atomisation de la femme enceinte dans les discours post-modernes ”**, Recherches sociologiques, 1998/1, pp. 88-102, revue de l'université de Louvain-la-Neuve, Belgique. Ce numéro est consacré au « corps ».

Nicole Mosconi

Egalité des sexes en éducation et formation, PUF, Paris.



*Appels
à contributions*

Cinquantenaire du Deuxième sexe

Nouvelles Questions Féministes lance un appel à contributions pour le colloque « Cinquantenaire du Deuxième sexe » qui se tiendra à Paris les 21, 22 et 23 janvier 1999. (Voir rubrique Colloques, p. 36)

Contact : Cinquantenaire du Deuxième sexe c/o Nouvelles Questions Féministes – IRESCO-CNRS – 59-61, rue Pouchet 75849 Paris Cedex 17 – France.



Comptes rendus

Le Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le sage

Christine de Pizan, traduit et présenté par Eric Hicks et Thérèse Moreau, Paris, Stock, 1997, 370 p.

La réédition du Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V de Christine de Pizan rend justice à une œuvre trop longtemps restée dans l'oubli.

« L'historienne femelle », selon le mot de Michelet, n'a guère été considérée jusqu'à une période récente. Accusés de n'offrir qu'une médiocre compilation sans originalité propre, les écrits de Christine de Pizan restent sous-utilisés par les médiévistes qui s'accordent cependant pour voir dans le règne de Charles V un des fondements de l'Etat français. Dans le chapitre XVIII, « où Christine répond à certaines critiques que l'on voudrait lui faire », la « simple femme » qu'elle prétendait être prévenait pourtant ses futurs détracteurs. Les faits rapportés seraient-ils inexacts ? Avec méthode, elle répond qu'elle a confronté ses propres souvenirs et ceux de l'entourage du roi. Verserait-elle dans la flatterie des grands du royaume ? Elle rétorque que son ouvrage obéit aux souhaits de son

commanditaire et présente donc « tout ce qui existait à l'honneur du sage roi Charles V » (p. 151).

La présentation de cette édition, réalisée par Eric Hicks et Thérèse Moreau, nous apprend les circonstances d'une telle commande. Au début de l'année 1404, Philippe le Hardi, le vieillissant duc de Bourgogne et oncle du jeune roi Charles VI, convoque Christine au palais royal du Louvre pour lui demander d'écrire les vertus de Charles V, son défunt frère. A ce moment-là, Christine, qui a toujours vécu dans l'entourage royal, a quarante ans. Veuve depuis une quinzaine d'années, elle vit de sa plume. Ses poèmes d'amour et sa prise de position dans la Querelle du Roman de la Rose lui ont valu une célébrité européenne. Le choix du vieux duc est donc judicieux ; de noble éducation, célèbre, l'écrivaine a su de surcroît rester en termes cordiaux avec les différentes factions qui divisent le royaume depuis la Régence. Sa commande veut, à l'heure d'un trépas prochain, rendre hommage à son frère bienfaiteur, elle cherche aussi à édifier le jeune dauphin, dont le règne pourrait offrir une solution à la folie de Charles VI.

Le livre n'est donc pas une chronique historique. Il s'agit davantage d'un ouvrage moraliste sur les vertus nécessaires des régnants. Christine s'inscrit dans la droite lignée des traditions littéraires et philosophiques de l'époque. La compilation qui entrecroise régulièrement quelques faits vertueux du roi avec des exemples puisés chez les anciens, si elle paraît désuète aujourd'hui, était alors largement pratiquée. Dans ce « miroir du prince », Christine de Pizan développe les thèmes chers à la réflexion politique du Moyen-Age : la guerre et la paix, le gouvernement et le territoire. En revanche, on ne trouvera rien ou presque sur la Querelle des femmes qui absorbe tant l'écrivaine au même moment.

Le livre est accompagné d'une solide introduction qui le situe dans son contexte historique, politique et culturel, d'une chronologie des œuvres et d'un index raisonné fort utile. La traduction adopte un style résolument moderne qui restitue les ruptures de

style propres à l'exercice compilatoire. Ce texte est ainsi rendu accessible à un public large, non nécessairement initié mais curieux d'approfondir sa connaissance des œuvres de Christine de Pizan.

Sylvie Chaperon

Femmes dans la cité, 1815-1871

Alain Corbin, Jacqueline Lalouette, Michèle Riot-Sarcey (sous la dir. de). Editions Créaphis, 1997, 579 p.

Il est difficile, en quelques lignes, d'évoquer la richesse de cet ensemble de réflexions autour du thème des femmes dans la cité. Ces actes d'un colloque tenu en 1992 rassemblent en tout quarante-quatre articles qui, à travers des sources souvent inédites (par exemple, des écrits privés ou des photographies de femmes) et des approches nouvelles, suggèrent une multitude de nouvelles pistes de recherche.

Articulé en cinq grandes parties (voir le Bulletin de l'ANEF, hiver 1997-1998 pour la table des matières), les éditeurs, par leurs introductions fort utiles, mettent clairement en lumière les limites d'une conceptualisation longtemps en vigueur, celle de la relégation des femmes dans la sphère privée au cours du XIX^e siècle. En posant comme problème central l'accès des femmes à la cité, les différentes communications analysent aussi bien les actes, les paroles et les espaces des femmes, que les discours ou les images portant sur les femmes. Ainsi se dessinent deux approches, une première qui vise à montrer la présence des femmes dans l'espace physique de la ville, une deuxième, plus prépondérante, qui interroge les limites juridiques et civiques de la place des femmes dans la sphère publique. Soucieuse de mieux cerner la fameuse « singularité française », cette deuxième approche pose la question de l'accès difficile des femmes à la citoyenneté.

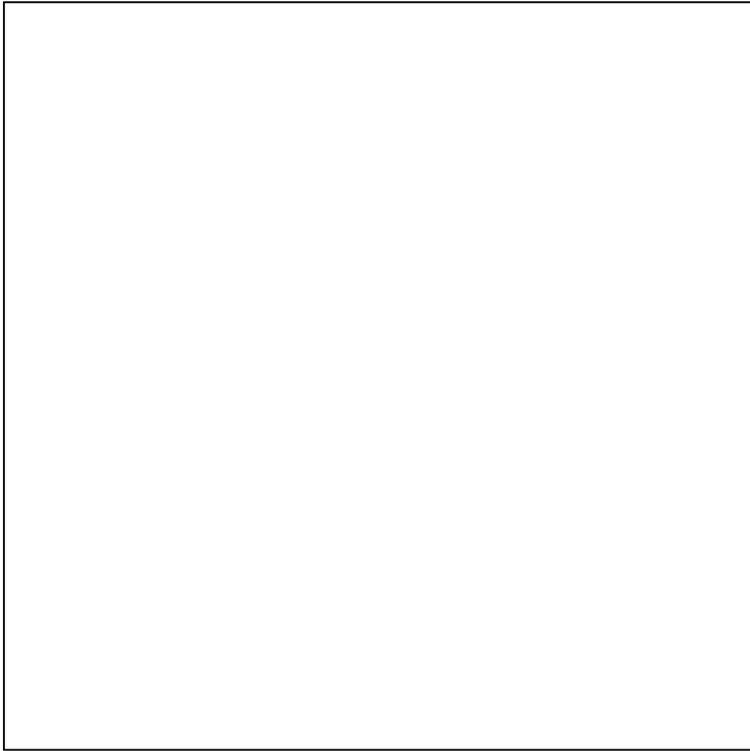
Les deux premières parties, « Actes, regards et images de femmes » et « Sociabilité », montrent des femmes dont les champs

et les modes d'actions sont plutôt conformes aux discours dominants. Les femmes philanthropes ou charitables, les femmes qui tiennent salon, les femmes écrivains, les femmes éducatrices ou les femmes religieuses sont des figures connues, mais la juxtaposition de ces travaux, dans des contextes différents (Londres, Marseille, Paris ou Helsinki) met bien en avant la présence des femmes dans la cité malgré des sources qui évoquent peu leur rôle, notamment pour la France. Quelques articles ouvrent des pistes peu explorées pour le moment sur les femmes photographes ou les femmes spirites par exemple, tout en montrant la persistance des médiations masculines. Les femmes agissent sous le regard des hommes et ces derniers monopolisent très largement l'écriture ou les images qui mettent en scène le sexe dit faible. Les articles sur les caractéristiques de la sociabilité mondaine incitent à une réflexion sur la périodisation que d'autres recherches devront mieux cerner. Ainsi la Restauration apparaît comme la dernière période où les mondes masculin et féminin continuent à se fréquenter dans des lieux de mixité.

Les deux parties suivantes, « A propos de la citoyenneté » et « Les femmes dans la cité : une place contestée », montrent des femmes plus « politisées » qui réclament une place dans la cité, que ce soit en acceptant les partages construits par les hommes ou en les contestant. Ici encore les modes d'action sont multiples : à travers des publications (les écrits de Julie-Victoire Daubié, Flora Tristan ou George Sand), des pétitions au gouvernement ou aux hommes politiques, ou l'action militante dans des clubs. Ces femmes d'horizons politiques variés revendiquent toutes l'accès au savoir afin de se construire une place dans la cité. Plusieurs auteurs s'intéressent de près aux discours sur les femmes dans les mouvements socialistes de la période considérée, 1815-1870. La liberté de parole et d'action des femmes est toujours circonscrite par des modèles proposés et élaborés par les hommes.

La dernière partie, « Les femmes dans les luttes nationales », ouvre des pistes de recherches intéressantes sur la multiplicité des interventions des femmes dans la genèse des états modernes. Ici les

Photo Nicole Décuré



Singapour, 22 août 1992.

historiens ont adopté des approches fort différentes pour cerner la place des femmes dans la nation. Par exemple, un auteur illustre comment l'absence de catégorie « femme » dans les sources statistiques à Berlin pose problème. Par ailleurs, la réflexion sur le genre de la nation grecque suggère la manière dont on peut aller au-delà des travaux portant sur les femmes pour montrer comment l'état se constitue de manière fondamentalement sexuée.

L'ouvrage dans son ensemble met surtout en scène les femmes de la bourgeoisie, celles qui fondent congrégations religieuses, sociétés charitables et salles d'asile ou encore celles qui tiennent salon ou qui envoient des pétitions au gouvernement. Pour la grande majorité de ces femmes bourgeoises, l'intervention dans la cité se fait en arguant de leur rôle « naturel » : s'occuper des pauvres, des enfants, des familles. Mais à travers cette action, elles se construisent une place nouvelle que Michelle Perrot caractérise

dans sa préface comme une sphère sociale entre privé et public. Les femmes plus contestataires sont surtout présentes dans les moments de révolution (en 1848 et en 1870-1871) ou parmi les saint-simoniens. Dans tous les cas, leurs actions et leurs propos sont limités par les discours et représentations élaborés par les hommes sur la place des femmes dans la cité.

En somme, ce livre offre des pistes importantes pour la reformulation du concept public/privé qui a marqué l'historiographie de l'histoire des femmes depuis 1970. Par rapport aux travaux similaires en anglais, il est cependant frappant de constater l'absence d'article sur la consommation, autre façon par laquelle la femme intervient dans la ville. Les éclairages étrangers de ce volume (notamment les travaux sur l'Angleterre, les Etats-Unis et la Grèce) ainsi que ceux que nous apporte l'historiographie anglo-saxonne, devront susciter d'autres interrogations, par exemple autour des thèmes de la religion, de l'identité nationale, de la sociabilité ou de la consommation. Femmes progressives et conservatrices ont chacune de leur côté contribué à la création d'une cité beaucoup plus mixte et hétérogène que les travaux précédents nous ont laissé soupçonner.

Rebecca Rogers

Parutions

En avant toutes !

Les Assises nationales pour les droits des femmes

Publié par le Collectif national pour les droits des femmes.

« Deux mille personnes : des femmes pour la plupart. Venues massivement de la France métropolitaine, mais aussi des Antilles et, pour quelques-unes, de plusieurs pays européens, elles ont dressé le bilan de la condition actuelle des femmes et adopté une plate-forme commune de revendications. Telle a été, les 15 et 16 mars 1997, la richesse des Assises nationales pour les droits des femmes, telle a été leur réussite.

Ces journées, tenues à la Plaine-Saint-Denis, aux portes de Paris, ont offert une tribune à l'expression libre des femmes. En même temps, elles dressaient l'inventaire des forces mobilisables pour faire aboutir leur détermination à être reconnues comme des personnes et des citoyennes à part entière. »

En avant toutes ! porte à la connaissance de toutes et de tous les actes des Assises qui font date dans la lutte des femmes pour le respect de tous leurs droits.

SOMMAIRE

- Introduction.
- Allocution d'ouverture, Maya Surduts.
- Atelier « Elles choisissent ».
– Plate-forme.
– Documents.
- Atelier « Les violences faites aux femmes ».
– Plate-forme.
– Documents.
- Atelier « Familles-politiques familiales ».
– Plate-forme.
– Documents.

- Atelier « Droit au travail ».
 - Plate-forme.
 - Documents.
- Atelier « Femmes dans la vie publique ».
 - Documents.
- Atelier « Citoyenneté, laïcité, ordre moral ».
 - Plate-forme.
- Atelier « International ».
 - Documents.
- Carrefour lesbien.
 - Plate-forme.
- Assemblée générale « Paroles internationales ».
- Plate-forme des Assises.
- Collectif national pour les droits des femmes.
- Documents ultérieurs.
- Bibliographie.

Commande et versement à adresser au Collectif national pour les droits des femmes c/o CADAC – 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris – Tél.-Fax : 01 43 56 36 48.

Prix : 140 F l'exemplaire (100 F à partir de 10 exemplaires).

Chèque à libeller et adresser à la CADAC.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

.....

Nombre d'exemplaires :

Mode de règlement :

Quels modèles pour les filles ?

Une recherche sur les albums illustrés

Publié par l'Association européenne Du côté des filles.

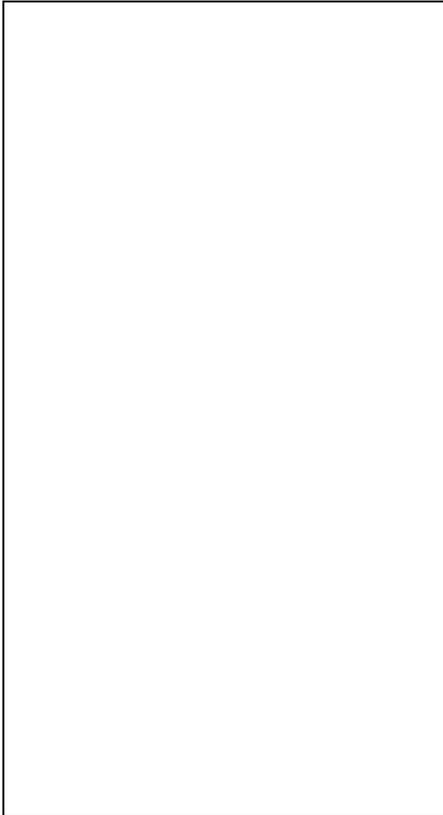
Une association européenne de lutte contre le sexisme

L'association Du côté des filles, créée en mai 1994, s'est notamment fixé comme objectifs de :

- Elaborer un programme d'élimination du sexisme dans le matériel éducatif.
- Promouvoir des représentations anti-sexistes dans l'éducation.
- Produire et diffuser des outils de sensibilisation destinés aux créateurs-trices, maisons d'édition, producteurs-trices de jeux et jouets, utilisateurs-trices, pouvoirs publics.

En premier lieu, l'Association a choisi un axe original de travail : les albums illustrés pour enfants de 0 à 9 ans. Et ce, pour deux raisons essentielles qu'on néglige :

- Les albums présents dans les écoles, les bibliothèques et centres de documentation, sont la première littérature de jeunesse, un matériel pédagogique et un support privilégié du processus d'identification, de l'apprentissage des rôles sexués et des rapports sociaux de sexe.
- Les images, longuement regardées par les enfants qui ne savent pas encore lire, sont porteuses de stéréotypes sexistes.



« Attention album ! » :

un programme de recherche

Avec le soutien de la Commission Européenne, l'Association a lancé en 1996 un programme sur les albums illustrés, ambitieux à plus d'un titre :

- Il concerne trois pays : la France, l'Italie, l'Espagne.
- Il prend en compte toute la filière du livre : la création, l'édition, la diffusion et la prescription, sans oublier les parents et les enfants.
- Il établit un état des lieux du sexisme en recensant les études et les outils légaux, en analysant la production d'une année, en constituant une banque d'images, en mesurant sur les enfants et les adultes l'impact des stéréotypes.

- Il comprend la production d'outils de sensibilisation et d'aide concrète à la décision des adultes et des institutions.

Contact : ASSOCIATION EUROPÉENNE DU CÔTÉ DES FILLES – 8, rue Baillou 75014 Paris. – Fax 33 01 40 55 99 32 – E-mail : filles@easynet.fr.

Les frontières mouvantes du mariage et du divorce dans les communautés musulmanes

Programme « Femmes et loi dans le monde musulman »

Dossier spécial n° 1, 1996. Publié par « Femmes sous lois musulmanes » / « Women living under muslim laws ».

Le programme « Femmes et loi dans le monde musulman » a été pris de manière intentionnelle, dans le but d'enrichir les discussions et de développer notre maillage de réseau. Un souci

supplémentaire a été de mettre en lumière les similitudes entre les divers contrôles exercés par le patriarcat dans les différentes religions, et de créer et renforcer les liens entre les activistes à travers les régions et les groupes sociaux.

SOMMAIRE

- Editorial : Le mariage et le divorce dans les communautés musulmanes : enquête sur le caractère mouvant des frontières juridiques et sociales de l'autonomie des femmes.
- La loi sur le statut personnel telle que définie par la République islamique d'Iran : une évaluation, Mehranguiz Kar et Homa Hoodfar.
- Le statut juridique des femmes en Turquie, Canan Arin.
- Les obstacles au divorce des femmes musulmanes en Egypte, Amina Chemais.
- Trouver des points communs : valeurs islamiques et égalité entre les sexes dans la loi amendée sur le statut personnel en Tunisie, Patricia Kelly.
- Contrats de mariage et droits de la femme en Arabie saoudite, Lisa Wynn.
- Contourner les obstacles juridiques : négociation pour le mahr et le mariage dans les communautés égyptiennes à faibles revenus, Homa Hoodfar.
- Famille et loi au Sénégal : permanences et changements, Fatou Sow.
- Les droits de la femme dans la famille : l'expérience sri-lankaise, Kamalini Wijayatilake.
- Le mariage et les politiques de mutation sociale dans les communautés musulmanes de l'Inde, Women's Research and Action Group.

L'objet femme

Cécolène FRISQUE. Publié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Service des droits des femmes.

La Documentation française, collection « Droits des femmes », 1998, 150 p., 90 F.

Les femmes sont l'objet de recherches de plus en plus nombreuses : impulsées dans les années 1970 par les études féministes, ces recherches sur les femmes se sont multipliées et connaissent maintenant une certaine notoriété. Elles concernent un grand nombre de disciplines scientifiques : l'histoire, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, la science politique, le droit, la psychanalyse, etc.

Un premier bilan est aujourd'hui possible. L'auteur propose ici une analyse critique de l'espace des recherches — et non de faire la somme des connaissances acquises —, notamment sur les trois domaines les plus amplement explorés : la famille et le travail, le corps et la sexualité et, enfin, la politique et le pouvoir.

La problématique qui a servi de fil conducteur à l'analyse de tous ces travaux est celle de l'égalité, de la différence et de la domination. Il s'agit d'une double interrogation sur la genèse et la nature des différences entre les sexes (différence de nature ou construction socio-historique) et sur le statut des inégalités (expliquables rationnellement par des facteurs objectifs ou par l'histoire d'une part, ou fondées sur la domination et l'oppression d'un sexe par l'autre, d'autre part). Cette problématique oppose certaines disciplines — dominées par l'une ou l'autre des positions — entre elles mais la polarisation se reproduit aussi en leur sein.

Ces débats sur la manière de concevoir les inégalités, la domination et la structuration des rapports sociaux peuvent servir de modèle à l'analyse d'autres formes d'inégalités sociales et intéresser l'ensemble des sciences humaines, ainsi que toutes celles et tous ceux qui sont concernés par la lutte des femmes.

Cégolène Frisque est allocataire de recherche en science politique, au laboratoire d'analyse des systèmes politiques de Paris X-Nanterre.

SOMMAIRE

- Chapitre 1. Emploi, travail, famille
 - Emploi et situation familiale
 - Les rapports professionnels
 - L'articulation des sphères professionnelle et familiale
- Chapitre 2. Corps, maternité, sexualité
 - Féminité ou maternité
 - Sexualité et relations entre hommes et femmes
- Chapitre 3. Politique, pouvoir, domination
 - Femmes et politique
 - Pouvoir et dichotomies sexuelles
 - Domination et rapports de sexes en débat

Qui doit garder le jeune enfant ?

Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise
Sous la direction de Jane JENSON et Mariette SINEAU. L.G.D.J.,
coll. Droit et société.

Auteurs : Franca Bimbi, Anne-Marie Daune-Richard, Vincent Della Sala, Jane Jenson, Rianne Mahon, Bérengère Marques-Pereira, Olivier Paye, George Ross, Mariette Sineau.

Qui doit garder le jeune enfant ? Cette question, loin d'être à la marge du politique, est un enjeu capital, auquel tous les Etats ont dû apporter des réponses concrètes.

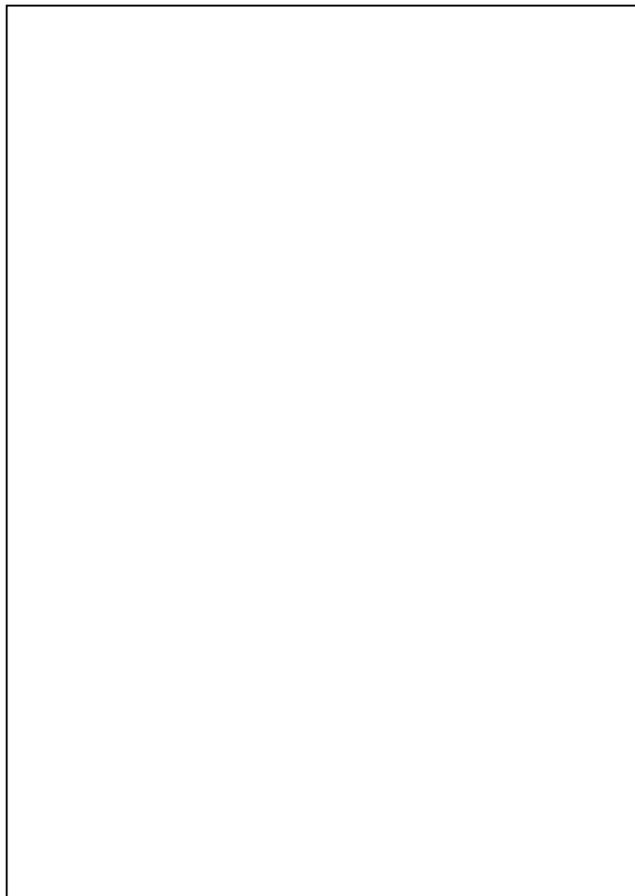
L'objet du livre est d'analyser l'émergence, dans quatre pays européens (Belgique, France, Italie, Suède) et via les décisions de la Commission de Bruxelles, de nouvelles mesures de garde d'enfants. A travers l'élaboration de lois touchant aux allocations de garde à domicile, congés parentaux et allocations parentales

d'éducation, etc., sont en jeu les fondements idéologiques et systèmes de légitimation d'une certaine division sociale et sexuelle du travail.

En cette fin de siècle, les politiques publiques de modes de garde vont subir l'épreuve de la crise de restructuration et se trouver remises en cause par la montée du néolibéralisme.

L'ouvrage expose les mutations dans les représentations du travail des mères et dévoile les menaces qu'elles font peser sur les valeurs attachées à la citoyenneté, en particulier sur l'égalité hommes/femmes devant l'emploi.

Photo Nicole Décuré



Saïgon, 22 juillet 1997.

SOMMAIRE

Première partie. A nouvelle donne, nouveaux besoins. Comparaisons dans le temps.

- Chapitre 1. Les nouvelles données démographico-économiques.
- Chapitre 2. Les contextes politico-institutionnels : l'ajustement dans le temps.
- Chapitre 3. Nouvelles politiques d'emploi, nouvelles politiques familiales.
- Chapitre 4. Les nouvelles politiques de modes de garde.

Deuxième partie. Comparaisons individualisées. Les études de cas.

- Chapitre 5. La Belgique. Vices et vertus du pragmatisme.
- Chapitre 6. La France. Quand « liberté de choix » ne rime pas avec égalité républicaine.
- Chapitre 7. L'Italie. Concertation sans représentation.
- Chapitre 8. La Suède. Le modèle égalitaire en danger ?
- Chapitre 9. L'Union européenne. La performance d'un acteur sans rôle.

Troisième partie. Explications et synthèse.

- Chapitre 10. Sens et portée des nouveaux paradigmes.

Bibliographie.

Femmes/Hommes pour la parité

Janine MOSSUZ-LAVAU. Presses de Sciences Po, collection « La bibliothèque du citoyen », Paris, 1998.

Dans un petit précis, Janine Mossuz-Lavau rassemble l'essentiel du débat sur la parité : état des lieux, progression d'une idée, arguments pour ou contre la parité, faut-il réviser la Constitution ?

Elle expose les points de vue des féministes antiparitaires et leurs raisons (défense de l'universalisme, crainte du différencialisme et du communautarisme) qu'elle ne partage pas ; puis présente ce que la parité apportera aux femmes — qui ne me

convainc qu'à moitié. Elle apporte aussi d'autres points de vue : ceux de Michel Rocard et du constitutionnaliste Guy Carcassonne, celui de Francine Demichel. Ceux-ci semblent échapper au caractère passionné et excessif du débat entre les féministes et ouvrir des pistes pour en sortir.

Au moment où la féminisation de la vie politique apparaît, enfin, comme un des moyens les plus efficaces pour la moderniser et la démocratiser, où les promesses électorales devront bien être tenues, ce petit livre fournit la base nécessaire sur la question.

Françoise Picq

SOMMAIRE

- Introduction. Le sottisier des ors de la République.
- Chapitre 1. Il y a loin du vote à l'éligibilité.
- Chapitre 2. La progression d'une idée : des quotas à la parité.
- Chapitre 3. Pour ou contre la parité.
- Chapitre 4. Faut-il réviser la Constitution ?
- Conclusion. Vers la parité.

Sexes et sociétés.

Répertoire de la recherche en France

Danièle SENOTIER et Nathalie CATTANÉO (GEDISST). Publié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Service des droits des femmes.

La Documentation française, 1998, 408 p., 120 F.

De nombreux-ses chercheur-e-s réalisent des travaux sur les rapports sociaux de sexe et sur la place des femmes dans la société. Qui sont-ils/elles ? Où les trouver ? Sur quels thèmes les travaux portent-ils ? Dans quels domaines et dans quelles disciplines ?

Ce répertoire s'adresse aux chercheurs, enseignants et universitaires, étudiants, journalistes, syndicalistes, décideurs, etc. ; aux organismes de recherche, ministères, administrations, associations, centres de documentation et bibliothèques, et à toutes

celles et tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à ces questions.

370 fiches individuelles présentent les coordonnées, les recherches, les publications, etc., de ces chercheur-e-s. Des index donnent un accès immédiat aux thèmes de recherche concernant tel ou tel domaine, telle ou telle aire géographique.

Ce travail, publié grâce à l'aide du Service des droits des femmes, a été réalisé par Danièle Senotier et Nathalie Cattané dans le cadre du Groupe d'Etudes sur la Division Sociale et Sexuelle du Travail (GEDISST), équipe de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

SOMMAIRE

- Avant-propos.
- Présentation.
- Fiches signalétiques.
- Index des mots-clés.
- Index des aires géographiques.
- Index des disciplines et des domaines.
- Localisation géographique des personnes.
- Annexe 1. Sigles.
- Annexe 2. Questionnaire.

Rappel : L'ANEF avait fait œuvre de pionnière en publiant l'annuaire de ses membres en 1995, annuaire qui sera bientôt remis à jour.

Autres publications du Service des droits des femmes

Ouvrages parus à La Documentation française.

- ▲ Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien, Catherine Delcroix, Chahla Beski, Zaida-Radja Mathieu, Sandrine Bertaux.

1997, 136 p., 95 F, réf. 53780/2.

- ▲ Le salaire des femmes : toutes choses inégales. Les discriminations salariales en France et à l'étranger, Rachel Silvera. 1996, 136 p., 95 F, réf. 53728/4.
- ▲ Le harcèlement sexuel en France. La levée d'un tabou : 1985-1990, Sylvie Cromer. 1995, 232 p., 130 F, réf. 53308-4.
- ▲ Ressources documentaires femmes. Répertoire des centres de ressources documentaires femmes dans les pays francophones, Brigitte Yvon-Deyme, Colette Galland, Françoise Pujol. 1994, 216 p., 150 F, réf. 52747-5.
- ▲ Les femmes en France : 1985-1995. Rapport établi par la France en vue de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, Claire Aubin, Hélène Gisserot. 1994, 150 p., 75 F, réf. 53325/4.

La citoyenne paradoxale

Les féministes françaises et les droits de l'homme

Joan W. SCOTT. Bibliothèque Albin Michel Histoire, Paris, 1998.

Joan Scott part de cette contradiction du républicanisme français : l'universalisme des droits de l'homme, refusés aux femmes au non d'un autre universalisme, celui de la différence des sexes. La protestation féministe, dans ses différentes étapes, éclaire avec force cette contradiction, où les féministes elles-mêmes sont prises entre l'individualisme abstrait des républicains et la croyance à une division « naturelle » des sexes.

Olympe de Gouges n'avait « que des paradoxes à offrir » ; elle mourut sur l'échafaud, pour avoir « oublié les vertus qui conviennent à son sexe ». Jeanne Deroin fondait sa revendication de l'exercice des droits politiques sur la différence des sexes ; mais les femmes à nouveau furent exclues du suffrage « universel ». Hubertine Auclert, venue à la politique avec la Troisième République,

inscrit la question féministe dans la question sociale sans parvenir à l'imposer. Madeleine Pelletier, adepte d'un individualisme radical, refusait tout signe de féminité ; elle cherchait l'individu universel dans le masculin.

Quatre contextes différents, révolutionnaires et/ou républicains, quatre féministes, exprimant la même revendication avec des concepts différents, enracinés dans leur époque. C'est que le féminisme n'est pas une réaction au républicanisme mais un de ses effets, un produit de ses contradictions.

Le féminisme, dit Joan Scott, est l'expression paradoxale de cette contradiction, dans sa tentative simultanée de reconnaître la « différence sexuelle » et de lui ôter toute pertinence.

Il y a matière à réflexion dans ce regard posé sur le féminisme français par une historienne américaine. Sans doute fallait-il y être extérieure pour identifier le « républicanisme français » et le lien complexe que le féminisme entretient avec lui. J'aurais aimé pour ma part que la spécificité française soit mieux définie, en comparaison avec d'autres modèles, anglo-saxons par exemple.

Françoise Picq

SOMMAIRE

- Préface à l'édition française.
- Lire autrement l'histoire du féminisme.
- A quoi peut servir l'imagination : Olympe de Gouges et la Révolution française.
- Les devoirs de la citoyenne : Jeanne Deroin et la révolution de 1848.
- Le « social » et ses droits : Hubertine Auclert et la politique de la Troisième République.
- L'individualisme radical de Madeleine Pelletier.
- Des citoyennes, mais pas encore des individus : le droit de vote et ses lendemains.
- Notes.
- Index.

Paroles oubliées

Les femmes et la construction de l'Etat-nation
en France et en Italie. 1789-1860

Christiane VEAUUVY et Laura PISANO.

Editions Armand Colin, 1998.



Les cahiers du GEDISST

▲ N° 18, L'Harmattan, 1997.

HOMMES ET FEMMES DANS LE MOUVEMENT SOCIAL

SOMMAIRE

- Introduction, Josette Trat.

Premi re partie. En France

- Grèves d'été, grèves d'automne, femmes et mouvement social. L'année 1953 annoncerait-elle l'année 1995 ? Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard.
- Retour sur l'automne chaud de 1995, Josette Trat.
- Presse et mouvement social sexué, Xavier Dunezat.
- Le collectif et le particulier. Réflexions autour d'un mouvement inachevé, Pierre Cours-Salies.
- Chronologie du mouvement social de l'automne 1995, Sophie Bérout.

Deuxi me partie. En Am rique latine

- Les mouvements de femmes et le défi démocratique en Amérique latine, Jane S. Jaquette.
- Inégalité de genre et mouvement zapatiste. Les femmes s'organisent au Chiapas, Karen Kampwirth.

▲ N° 20, L'Harmattan, 1997.

GENRES ET TECHNIQUES DOMESTIQUES

SOMMAIRE

- Introduction, Danielle Chabaud-Rychter.
- Les techniques domestiques ou Cendrillon et les ingénieurs, Cynthia Cockburn.
- Genre et pratiques discursives dans la création d'un nouveau mode culinaire, Susan Ormrod.
- L'industriel et le domestique dans la conception d'appareils électroménagers, Danielle Chabaud-Rychter.
- Peur, amour et technique : ambiguïtés et ambivalences des femmes, Anne-Jorunn Berg.
- A propos des technologies domestiques : quand les mères parlent de liberté et les filles d'indépendance, Jacqueline Coutras, Jean-Louis Lacascade.

Lunes

▲ N° 1 – 4^e trimestre 1997.

RÉALITÉS, PARCOURS, REPRÉSENTATIONS DE FEMMES

Lunes est une revue d'information pluridisciplinaire. Ce nouveau trimestriel a pour objet de donner une plus grande visibilité aux actions et réflexions des femmes d'hier et d'aujourd'hui, et d'analyser la place que les femmes tiennent ou ont tenu dans la société de leur temps et le regard que cette société porte ou a porté sur elles.

Ce que Lunes vous propose :

• Femmes et soci t s

La (les) réalité(s) des femmes dans la société, en France ou à l'étranger, à travers des travaux de recherche ou des points de vue originaux. Les articles abordent des sujets tant d'ordre économique ou social que politique, scientifique ou culturel.

- **Parcours de femmes**

Parcours individuels ou points de vue particuliers de femmes dont l'action, la réflexion ou l'apport peuvent être considérés comme marquants ou précurseurs pour leur temps.

- **Images et représentations**

Images et représentations de la femme, de la féminité ou de l'univers féminin dans la société, les mentalités ou les arts d'hier et d'aujourd'hui.

- **Chroniques et notes**

A la fin de chaque numéro, sont présentés un panorama de l'actualité littéraire, culturelle et événementielle du trimestre, ainsi qu'une sélection d'ouvrages récemment parus en librairie.

- **Regards**

Une rubrique artistique intitulée « Regards » permet de découvrir le travail d'une artiste confirmée mais non pour autant célèbre.

Contact : LUNES – 16, rue de la Petite-Cité F 27000 Evreux –
Tél./Fax : 02 32 30 60 23 – E-mail : revue.lunes@wanadoo.fr

Nouvelles questions féministes

▲ N° 3-4 – Vol. 18 – 1997. Revue internationale francophone
VIOLENCES CONTRE LES FEMMES : LES STRATÉGIES
DES HOMMES

SOMMAIRE

Ce numéro double explore quelques-uns des nombreux aspects de ce phénomène multiforme : la violence contre les femmes, et plus précisément la violence masculine. Car les femmes ne se battent pas entre elles et, sauf exception, ne battent, ne violent, ni ne torturent les hommes, contrairement à ce que des expressions comme « violence conjugale » ou « violence domestique », qui sous-entendent symétrie et réciprocité, laissent entendre.

Ces questions de terminologie, comme le montre Chris Corrin, ne sont pas neutres et signalent des approches différentes ; elles constituent donc des enjeux importants dans la recherche sur les violences, recherche qui, initiée par les féministes, est maintenant menée en grand dans les universités anglo-saxonnes et d'Europe du Nord. Le panorama de cette recherche est à la fois encourageant, parce qu'elle se développe dans le monde, et décourageant, parce que la France refuse d'y prendre part.

Anne-Marie Devreux, dans une des rares recherches françaises, étudie les associations entre armes, femmes et folie que font les jeunes recrues masculines dans l'armée française, encouragées par leurs chefs.

Marie-Victoire Louis décrit dans le détail les campagnes de l'Association contre les violences faites aux femmes au travail contre les publicités sexistes : les succès, les échecs, les réponses des annonceurs dont certains sont des entreprises publiques comme EDF et les leçons à en tirer pour l'avenir.

Jacqueline Julien, elle, décrit une violence plus subtile : celle des médecins qui poussent les femmes à se faire « reconstruire » : poser un sein artificiel après une mastectomie, comme si l'attaque à leur esthétique était plus grave que l'atteinte à leur vie.

Enfin, Jules-France Falquet compare les techniques utilisées par les tortionnaires des armées régulières contre les révolutionnaires dans les guerres de basse intensité (ici au Salvador), et les techniques utilisées par les maris et petits amis à la maison contre leur femme. Coups qui ne laissent pas de traces, démolition psychologique, assurances d'impunité du tortionnaire qui finissent de démoraliser une victime déjà déshumanisée : les ressemblances entre la violence domestique et la torture anti-insurrectionnelle sont... frappantes !

Nouvelles questions féministes est une revue consacrée au développement et à la dissémination de la réflexion née du mouvement féministe. Elle se veut le forum le plus large en langue française pour les analyses et les débats venant du monde entier,

tout en maintenant une attention particulière à l'Europe et à la francophonie.

Pour toute correspondance ou commande, écrire à : NQF c/o Christine Delphy – IRESCO – 59-61, rue Pouchet 75849 Paris cedex 17.

Réseau femmes

▲ N° 2 – Mars 1998.

Bulletin du Réseau d'échanges, d'information, de solidarité, de mobilisation et de formation entre groupes de femmes autonomes utilisant la langue française comme outil de travail.

SOMMAIRE

- Editorial : Rendez-vous en octobre 1998 ?
Le réseau existe. Où en est-il ?
- Comment survivre à un génocide ?
Des Rwandaises visitent des groupes de femmes au Québec.
- La violence faite aux femmes haïtiennes.
Des femmes témoignent devant un tribunal international.
- Déclaration du Tribunal international sur l'élimination de la violence faite aux femmes haïtiennes.
La déclaration des huit juges fait état de multiples recommandations dans les secteurs législatif, judiciaire et de l'éducation.
- Opération « Tendre la main ».
Une organisation de femmes au Québec, l'AFEAS sensibilise à la violence par des sapins de Noël.
- Femmes et ville.
Un réseau international se met en place.
- Nouvelles de l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes au Cameroun.
L'ALVF apprivoise des instruments de protection des droits pour les femmes africaines.

- Le droit international.
A quelles conditions peut-il servir à la défense des droits des femmes ?
- Globalisation de la solidarité.
Un symposium a eu lieu en juillet dernier à Lima, au Pérou.
- Analyse différenciée par sexe.
Une bibliographie sélective vous est présentée.

Contact : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) – 1265, rue Berri – Bureau 340 – Montréal, Québec, Canada 1121 4X4 – Tél. 514-844-3674 – Fax 514-844-1598 – E-mail : CDEACF@cam.org.

The European Journal of Women's Studies

▲ Vol. 4 – Issue 4 – November 1997. Sage Publications

CONTENTS :

- To Nurse and to Die : Rousseau and the Test of Fiction, Valérie Lastinger.
- The Body of the Woman Artist : Paula Modersohn-Becker and Rainer Maria Rilke on Giving Birth and Art, Anja Hänsch.
- Women in Politics : Are They Really Concerned about Equality ? An Essay on the Basque Political System, Eva Martinez-Hernandez and Arantxa Elizondo.
- Womanhood, Dignity and Faith : Reflections on an Islamic Woman's Life Story, Elisabeth Ozdalga.
- Book reviews
 - Inside Friendships : Beyond Conversation and Companionship, Katherine Side.
 - Comparing in the Feminine : Open Windows on Imaginary Subjects, Stefania Arcara.

Contact : SAGE Publications – 6 Bonhill Street, London, EC2A 4PU – Tel. +44 (0)171 374 0645 – Fax : +44 (0)171 374 8741.



Manifestes

Algérie

Le Code de la famille va passer en discussion à l'Assemblée Populaire Nationale algérienne très bientôt. L'avant-projet gouvernemental ne reprend à peu près rien des revendications des femmes et en particulier des vingt-deux amendements issus des ateliers pourtant organisés par le pouvoir. Nous avons écrit le texte ci-après dans le but de soutenir les associations de femmes algériennes et tentons de le publier dans les journaux algériens. Seriez-vous d'accord pour le soutenir de votre signature ?

Merci de nous le confirmer en appelant au 01 53 79 18 73 ou en faxant au 01 53 79 04 41.

La « Coordination 8 Mars Algérie »
(APEL, ASFAD, Pluri-Elles Algérie)

Au mouvement des femmes algériennes qui luttent contre l'intégrisme en demandant, pour défendre leurs droits, une transformation profonde du Code de la famille, le pouvoir répond par le mépris.

Au milieu des débats qui agitent l'opinion française, la lutte des femmes algériennes est toujours en porte-à-faux. Elles ne peuvent ignorer la violence intégriste, parce qu'elles en sont, et

depuis longtemps, les premières victimes ; mais elles ne peuvent ignorer non plus la nature du pouvoir, qui manifeste clairement son caractère antidémocratique en leur imposant depuis 1984 un Code de la famille rétrograde et infâmant. Elles sont en quelque sorte la pierre angulaire des deux édifices, et le signe même de leur collusion.

Elles savent qu'il y a des islamistes qui tuent en Algérie, parce que, dès les années 70, des étudiantes étaient vitriolées dans les cités universitaires par des intégristes, au nom de l'islam. En 1974-1975, elles se faisaient battre à coups de chaînes de vélo, de barres de fer, ou défigurer par des rasoirs. Elles ont vu, dans les années 80, l'école et les mosquées devenir les tribunes de discours haineux et meurtriers contre les femmes. Elles ont vu des frères inspirés par ces discours tuer leurs sœurs (Relizane), des incendies criminels contre les maisons de femmes seules (à Ouargla, le bébé d'une de ces femmes a brûlé vif). Elles savent donc parfaitement de quoi est capable ce mouvement intégriste, mouvement idéologique et politique, dont ni la misère sociale ni le blocage politique ne peuvent seuls rendre compte : mouvement qui prône la ségrégation entre les hommes et les femmes, la suppression pour elles de tout espace public, leur enfermement et leur mise à merci. Les crimes atroces dont elles sont victimes dans les maquis intégristes sont la forme extrême de l'affirmation de leur esclavage.

Mais elles savent aussi que l'Assemblée Populaire Nationale a fait un « cadeau de fiançailles » au mouvement islamiste en promulguant en 1984 le Code de la famille le plus rétrograde qui soit, et que, malgré leurs mouvements, le nouveau pouvoir n'y a rien changé, et ne veut rien y changer, en dépit de ses promesses. Elles savent donc que la situation ne peut évoluer sans une avancée démocratique, et que la première avancée démocratique est celle qui leur donne des droits. Elles savent qu'elles ne peuvent pas se passer d'un Etat de droit et de lois égalitaires, dans l'espace public comme dans l'espace privé. Elles refusent l'éternel argument des « priorités », qui revient toujours à faire passer leurs revendications au second plan : les violences qui sont faites contre les

familles dans les villages aujourd'hui en Algérie ont leur écho assourdi dans la violence que leur fait depuis des années ce code qu'elles disent « infâme », source d'une multitude de petits assassinats. Ce rapprochement, qui peut choquer ceux qui croient que l'intégrisme peut apparaître, soudainement, comme un monstre sorti de rien, ou comme l'effet d'influences étrangères, ce sont elles-mêmes qui le font puisqu'elles ont bravé la mort en manifestant en pleine montée islamiste et que, lors de toutes leurs manifestations, elles ont crié qu'elles ne voulaient plus du Code de la famille ; puisqu'elles la bravent encore en faisant signer, actuellement (s'étant constituées en comité interassociatif regroupant une quinzaine d'associations de femmes) des pétitions demandant les vingt-deux amendements aux articles les plus discriminatoires de ce code. Etant toutes pour l'abrogation du Code de la famille, elles ont été amenées à proposer des amendements importants, comme une démarche tactique dans un contexte politique particulièrement difficile.

A leur mouvement, le pouvoir répond par le mépris : en prévision de la session de printemps de l'Assemblée Populaire Nationale, où ce code doit être discuté, le ministère de la Solidarité nationale vient de proposer un avant-projet d'amendements qui ne reprend quasi-rien de leurs propositions : sont maintenus la polygamie (article 8), le tutorat qui fait d'elles des mineures (article 11), et l'inégalité entre hommes et femmes dans le mariage comme dans le divorce (articles 39 et 48). Ce code demeure profondément rétrograde. Quand il s'agit d'utiliser les femmes comme passionnaires de la lutte contre l'intégrisme, tout va bien ; mais quand il s'agit de lutter vraiment contre lui, en donnant des droits égalitaires, le silence se fait, et même pire, elles sont l'objet de louches tractations. Elles sont une minorité de militantes, comme elles l'étaient au lendemain de la guerre de libération nationale pour réclamer des droits, en 1974 pour condamner les violences, en 1984 pour protester contre l'adoption du Code de la famille, mais l'écho qu'elles rencontrent chez les femmes, et les grandes manifestations qu'elles ont été capables d'organiser, montrent qu'elles sont

potentiellement une majorité et reflètent beaucoup plus qu'on ne le dit les aspirations des femmes. Elles ne sont guère aidées par les partis démocrates qui considèrent, en Algérie comme en France, que les femmes ne font pas partie de la vraie scène politique ; elles travaillent en direction de la société civile et participent ainsi, avec toutes les difficultés et tous les risques que l'on imagine, à la création d'une opinion publique en Algérie, s'adressant à un peuple réel, c'est-à-dire à des groupes divers et contradictoires (car le peuple abstrait, la « Nation », ne leur a guère été favorable). Leur lutte n'est pas médiatisée ; elle est pourtant essentielle, étant au cœur de la lutte contre l'intégrisme en même temps que d'une réelle avancée démocratique. Elles ont besoin du soutien de tous les démocrates dignes de ce nom.

Manifeste-pétition du 5 mars 1998

POUR LE DROIT DES FEMMES À DISPOSER DE LEUR CORPS

1998, Manifeste-pétition à l'initiative de l'Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception (ANCIC), la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC), le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF). A retourner à la CADAC – 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris.

Nous avons lutté pour obtenir ces droits, ensemble, nous luttons aujourd'hui pour les conserver et les développer.

NOUS VOULONS

▲ Des moyens pour appliquer les lois

Sur la contraception :

- remboursement des moyens de contraception prescrits sur ordonnance, la vente à prix réduit des spermicides et des préservatifs ;
- des campagnes régulières d'information sur la contraception ;
- le maintien et l'extension des établissements d'information et des centres de planification.

Sur l'avortement :

- le maintien des centres d'interruption volontaire de grossesse (CIVG) existants et la création de nouveaux centres pour répondre aux besoins de la population ;
- l'autonomie des CIVG et qu'ils soient dotés d'un statut, d'un centre de planification, d'un personnel reconnu et de moyens financiers ;
- l'application sans restriction de l'aide médicale gratuite aux femmes n'ayant pas de couverture sociale ;
- l'application intégrale de la loi Neiertz sur l'entrave à la pratique de l'IVG qui pénalise les actions à l'intérieur des CIVG et aux abords des établissements.

▲ Le soutien des pouvoirs publics la mif pristone (ex RU486)

La mifépristone représente une étape décisive dans l'autonomie des femmes en matière d'avortement et d'accouchement. Les pouvoirs publics doivent appuyer sa production, assurer des mesures de protection du produit, encourager des programmes de recherche sur toutes ses applications en faveur de la santé des femmes.

▲ De nouvelles dispositions pour l'avortement

- Suppression du caractère obligatoire de l'entretien préalable, de l'autorisation parentale pour les mineures, des conditions de résidence à l'égard des femmes étrangères.
- L'avortement est l'un des moyens pour les femmes d'exercer leurs droits fondamentaux, il doit être dépénalisé et inscrit au Code de la santé.

Sexisme et langue française

Action menée par le
Cercle d'Etude de Réformes Féministes (CERF)

A Monsieur le Président de la République. Paris, le 21 janvier 1998.

Monsieur le Président,

A vous qui devez veiller au respect de la Constitution, des académiciens demandent d'« user de votre autorité suprême » pour « rappeler au respect de la langue française », les ministres s'appelant « Madame la ministre »¹.

(...)

La demande des académiciens fait fi de rien moins que des principes de Légalité, de Liberté d'expression et d'Égalité devant la loi (égalité hommes-femmes entre autres).

L'Académie voudrait nous faire croire que nul (et surtout « nulle ») ne peut s'affranchir de l'usage linguistique : elle oublie simplement que la liberté est le principe en France depuis 1789. « Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. » Les « règles » de grammaire ne sont qu'une analyse des usages actuels, et non des normes constitutionnelles ou supraconstitutionnelles. Le choix de la forme, féminine ou masculine, du nom de la fonction que l'on occupe, relève du domaine de la liberté d'expression de la personne concernée. Nul ne saurait porter atteinte à cette liberté ! « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Si abus, grossier, grave, il y a en la matière, c'est celui qui consiste à imposer à des femmes un nom, une appellation qu'elles refusent de porter : car ceci est une injure. C'est la définition même de l'injure que le fait d'affubler une personne d'une appellation

déplacée ou déplaisante, et perçue comme telle par l'intéressée. Personne n'oserait appeler un homme « l'infirmière » sous prétexte que la fonction serait « féminine », ou « la sage-femme » s'il veut s'appeler « maïeuticien ». Quiconque appelle au masculin les ministres qui se nomment elles-mêmes « la ministre » leur fait offense. Et à travers elles, humilie toutes les femmes en France, et surtout humilie et fragilise les plus vulnérables d'entre elles... Si même les ministres n'ont pas droit aux égards dus à leur rang, que faire face à un petit chef ?

(...)

C'est peut-être parce qu'il est si courant d'injurier et de rabaisser les femmes que la majorité des chômeurs... sont des chômeuses. Si même des ministres se font reprendre comme des gamines, comment les femmes peuvent-elles espérer faire reconnaître leur valeur dans les entreprises ? Quand on nous dit que le combat « symbolique » pour le nom des femmes est secondaire par rapport à la lutte contre les inégalités économiques, nous répondons qu'il en est indissociable.

Quel aveu que celui des académiciens lorsqu'ils disent que le genre féminin est « le genre marqué, restrictif » par opposition au « genre non marqué, extensif » : si le féminin est restrictif, que d'efforts doit faire une femme pour montrer qu'elle est « à sa place » dans la moindre petite « place », qu'elle n'occupe pas indûment une fonction qui serait intrinsèquement « masculine », exigerait des qualités masculines... Une femme « caissier » n'est-elle pas déjà accusée de voler sa place à un chômeur ?...

C'est la liberté que prennent les femmes en matière de nom qui paraît abusive : Pourquoi ?...

C'est parce qu'à l'égard des femmes, persiste encore l'idée d'une incapacité de principe, l'idée que « tout ce qui n'est pas expressément permis aux femmes leur est interdit » !

Par exemple, quand Louise Weiss veut voter en 1935, le Conseil d'Etat² lui répond que (...) le législateur en donnant le droit de vote à « tous les Français » n'a « pas pensé aux femmes »

et que par conséquent, n'ayant pas la permission expresse du législateur de voter, elle n'a pas le droit de vote !

Autre exemple (...) : une ministre demande à l'Académie d'abolir la règle qui fait prévaloir le masculin sur le féminin, comme s'il fallait l'absolution de l'Académie pour ce faire, comme si nous n'avions pas déjà le Droit de dire « les réfugiées » pour parler des « réfugiés » dont la grande majorité sont des femmes...

En réalité, si nous inventons un langage non sexiste, dans quelques décennies c'est l'Académie qui sera « obligée » de constater... les nouvelles règles du français.

Et puis, de toute façon, même si l'on devait refondre le langage de fond en comble... : s'il faut « respecter le langage », ne faut-il pas encore plus et avant tout respecter les personnes ?

D'ailleurs, « respecter la langue française », est-ce la momifier dans des expressions qui reflètent la domination masculine et les inégalités historiques, ou bien est-ce la faire évoluer vers des formes qui traduisent les principes universels d'égalité des hommes et des femmes, et de respect de la dignité de toute personne humaine ?

(...)

Le français doit être le langage des Droits de la personne humaine. Le français doit exprimer le respect de la personne humaine, de la dignité de toute personne humaine.

Le CERF

(Centre d'Etude de Réformes Féministes)

P.J. : – Référence européenne : Recommandation n° R (90) 4 adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 21 février 1990, sur l'élimination du sexisme dans le langage.

– Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. JO du 8 mars 1998.

1. Le Figaro, 9 janvier 1998.

2. Conseil d'Etat, arrêts des 15 et 22 novembre 1935.

*Recommandation n° R (90) 4
du Comité des Ministres aux Etats membres
sur l'élimination du sexisme dans le langage*

(adoptée par le Comité des Ministres le 21 février 1990,
lors de la 434^e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15 b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et principes qui sont leur patrimoine commun ;

Considérant que l'égalité de la femme et de l'homme s'inscrit dans le cadre de ces idéaux et principes ;

Se félicitant de ce que le principe de l'égalité des sexes soit mis progressivement en application, dans le droit et dans les faits, dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;

Constatant toutefois que la réalisation de l'égalité effective entre les femmes et les hommes se heurte encore à des obstacles d'ordre notamment culturel et social ;

Soulignant le rôle fondamental que joue le langage dans la formation de l'identité sociale des individus, et l'interaction qui existe entre le langage et les attitudes sociales ;

Convaincu que le sexisme dont est empreint le langage en usage dans la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe — qui fait prévaloir le masculin sur le féminin — constitue une entrave au processus d'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes du fait qu'il occulte l'existence des femmes qui sont la moitié de l'humanité, et qu'il nie l'égalité de la femme et de l'homme ;

Notant, au surplus, que l'utilisation du genre masculin pour désigner les personnes des deux sexes est génératrice, dans le

contexte de la société actuelle, d'une incertitude quant aux personnes, hommes ou femmes, concernées ;

Conscient de l'importance du rôle que l'éducation et les médias jouent dans la formation des attitudes et des comportements ;

Se félicitant des initiatives déjà prises aux plans national et international visant à adapter la langue à l'évolution sociale et psychologique vers l'égalité de la femme et de l'homme ;

Rappelant sa Recommandation n° R (85) 2 relative à la protection juridique contre la discrimination fondée sur le sexe ;

Tenant compte également de la Résolution sur la politique et les stratégies pour réaliser l'égalité dans la vie politique et dans le processus de la prise de décision, et de la Résolution sur les politiques pour accélérer la réalisation de l'égalité effective entre les femmes et les hommes, adoptées respectivement par la première (Strasbourg, 4 mars 1986) et la seconde (Vienne, 4-5 juillet 1980) Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Ayant à l'esprit la Déclaration sur l'égalité des femmes et des hommes qu'il a adoptée le 16 novembre 1988 ;

Recommande aux gouvernements des Etats membres de promouvoir l'utilisation d'un langage reflétant le principe de l'égalité de la femme et de l'homme, et, à cette fin, de prendre toute mesure qu'ils jugent utile en vue :

1. d'encourager l'utilisation, dans la mesure du possible, d'un langage non sexiste qui tienne compte de la présence, du statut et du rôle de la femme dans la société, ainsi qu'il en va pour l'homme dans la pratique linguistique actuelle ;

2. de mettre la terminologie employée dans les textes juridiques, l'administration publique et l'éducation en harmonie avec le principe de l'égalité des sexes ;

3. d'encourager l'utilisation d'un langage exempt de sexisme dans les médias.

(8 mars 1998. Journal officiel de la République française, p. 3565)
Décrets, arrêtés, circulaires
Textes généraux
Premier ministre

*Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation
des noms de métier, fonction, grade ou titre*

NOR : PRMX9802741C

Paris, le 6 mars 1996.

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs
les ministres et secrétaires d'Etat

Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat.

Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second semestre 1998.

En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide,

qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire générale, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

LIONEL JOSPIN



ulletins de commande

Publications de l'ANEF

Brochures disponibles au secrétariat de l'ANEF – 34, rue du Professeur-Martin
31500 TOULOUSE.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Cocher les brochures commandées.

- Etudes féministes et études sur les femmes en France en 1995
- Pouvoir, parité, représentation politique
- Femmes et mouvements de femmes face à la situation algérienne : analyses et solidarités. Actes de la Journée de l'ANEF 1995
- Etudes féministes, militantisme et mouvement des femmes. Actes de la Journée de l'ANEF 1996
- Annuaire de l'ANEF. Annuaire des chercheuses-enseignantes adhérentes à l'ANEF

PRIX frais d'envoi inclus

30 FF

40 FF

40 FF

40 FF

100 FF

Total de la commande : FF

Prière de joindre le règlement à la commande.



Statuts

Association Nationale des Etudes Féministes

ARTICLE 1 - Il est fondé entre les adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 18 août 1901, ayant pour titre : « Association nationale des études féministes » (ANEF). Son siège social est fixé à Paris : 9 bis, rue de Valence 75005. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau.

ARTICLE 2 - L'association se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but principal la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre, notamment par :

- l'enseignement, la formation, la création et la recherche, dans et hors institution ;
- la diffusion et la valorisation de ces recherches et de ces problématiques au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires... etc. ;
- la création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignements ;
- la création de postes, d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherches.

Ces buts seront réalisés par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux.

L'association se donne également pour buts :

- la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres et la lutte contre les discriminations sexistes ;
- le maintien et le développement de relations d'échanges, de respect mutuel et de solidarité entre ses membres ;
- le développement de liaisons avec les associations et les groupes nationaux ou étrangers, la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

ARTICLE 3 - Peuvent devenir membres de l'association les femmes, sans distinction de nationalité, qui sont en accord avec les buts de l'association, et s'engagent à travailler à leur réalisation. Les demandes d'adhésion sont adressées au conseil d'administration.

L'association admet également, à titre d'associés, des groupes des institutions, et les individus qui soutiennent ses objectifs. La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation ou tout autre motif prévu au règlement intérieur.

ARTICLE 4 - Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les dons, legs et subventions accordées pour le fonctionnement et la réalisation des buts de l'association dans les limites fixées par la loi.

ARTICLE 5 - L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocation. La présidence est assurée par un membre du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, soit à son initiative, soit à la demande transmise au conseil d'administration du cinquième des membres.

ARTICLE 6 - L'assemblée générale est l'instance souveraine. Elle définit les orientations. Le conseil d'administration est élu pour 2 ans par l'assemblée générale des membres à jour de leur cotisation et dans un souci de représentativité des régions conformément au règlement intérieur. Il désigne en son sein chaque année un bureau formé au moins d'une présidente, une secrétaire, une trésorière, et suscite la mise en place de commissions responsables devant lui. Toutes les décisions du conseil sont prises de façon collégiale.

ARTICLE 7 - Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Il est destiné à préciser les statuts et à fixer les divers points non prévus par ceux-ci notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 8 - La révision des présents statuts ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une proposition présentée à l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, soit par un cinquième des membres inscrits. Le vote ne pourra avoir lieu qu'à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée sur cet ordre du jour. La décision est prise à la majorité des membres inscrits.

ARTICLE 9 - La dissolution de l'association est prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale convoquée sur cet ordre du jour et représentant la majorité absolue des membres inscrits. Une ou plusieurs liquidatrices sont nommées par cet assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



*A*ssociation *N*ationale des *E*tudes *F*éministes

BULLETIN D'ADHÉSION 1998

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

J'ai pris connaissance des statuts de l'ANEF.

Signature :

Membre adhérent-e : 200 F (revenus mensuels inférieurs à 9 000 F)
 300 F (revenus mensuels supérieurs à 9 000 F)
 150 F (pour les étudiant-e-s)

Membre associé-e : 300 F
Service du bulletin seul : 300 F (institutions)

L'adhésion est annuelle (année civile janvier-décembre) et inclut l'abonnement au Bulletin.

Règlement et bulletin d'adhésion ou d'abonnement à renvoyer à l'ordre de :
ANEF – 34, rue du Professeur- Martin 31500 TOULOUSE